



**CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS**

Département de la sécurité, des institutions et du sport
Service des affaires intérieures et communales
Departement für Sicherheit, Institutionen und Sport
Dienststelle für innere und kommunale Angelegenheiten

RAPPORT SUR LES FINANCES COMMUNALES

2024



Septembre 2025

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE 2024	3
1 PLAN DE PUBLICATION	4
1.1 INTRODUCTION	4
1.2 PLAN DE PUBLICATION	4
2 POPULATION ET COMMUNES	5
2.1 POPULATION 2024	5
2.2 POPULATION ET COMMUNES VALAISANNES PAR RÉGIONS DE 1990 À 2024	6
3 FISCALITÉ	7
3.1 COEFFICIENT 2024	7
3.2 TAUX PONDÉRÉ 2024	8
4 PRÉSENTATION DES COMPTES	9
4.1 RÉSULTAT ANNUEL	9
4.2 RÉSULTAT ÉCHELONNÉ	10
4.3 FORTUNE ET DÉCOUVERT	11
4.4 CHARGES SELON LES NATURES	13
4.5 CHARGES SELON LA CLASSIFICATION FONCTIONNELLE	14
4.6 REVENUS SELON LES NATURES	15
4.7 REVENUS SELON LA CLASSIFICATION FONCTIONNELLE	16
4.8 DÉPENSES SELON LES NATURES	17
4.9 DÉPENSES SELON LA CLASSIFICATION FONCTIONNELLE	18
4.10 RECETTES SELON LES NATURES	19
4.11 RECETTES SELON LA CLASSIFICATION FONCTIONNELLE	20
4.12 CHOIX DES INDICATEURS FINANCIERS – COLLECTE ET DIFFICULTÉS	21
4.13 TAUX D'ENDETTEMENT NET	22
4.14 DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT	23
4.15 PART DES CHARGES D'INTÉRÊT	24
4.16 DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS	25
4.17 PROPORTION DES INVESTISSEMENTS	26
4.18 PART DU SERVICE DE LA DETTE	27
4.19 DETTE NETTE I PAR HABITANT EN FRANCS	28
4.20 TAUX D'AUTOFINANCEMENT	29
4.21 INDICATEURS FINANCIERS 2024 – RÉCAPITULATIF	30
5 PÉRÉQUATION	31
5.1 SYNTHÈSE DE LA PÉRÉQUATION 2024	31
5.2 PÉRÉQUATION DES RESSOURCES	32
5.3 COMPENSATION DES CHARGES	33
5.4 COMPENSATION POUR LES CAS DE RIGUEUR	34
5.5 PÉRÉQUATION (MONTANTS NETS)	35



Stéphane Ganzer

Conseiller d'État

Chef du département de la sécurité, des institutions et du sport

Message 2024

Madame, Monsieur,

La loi sur les communes du 5 février 2004 place les collectivités de droit public - soit les communes municipales et bourgeoises - sous la surveillance du Conseil d'État. Le Service des affaires intérieures et communales, par la section des finances communales, collecte ainsi à des fins statistiques des données sur les finances des municipalités. Le présent rapport synthétise ces informations. Il devrait permettre aux différents destinataires d'obtenir une image fidèle de la situation financière de nos collectivités locales.

En publiant ce rapport sur les finances communales, le Conseil d'État entend exposer de manière transparente la situation financière 2024 des communes valaisannes. A l'instar d'autres instruments, le présent document permet également au canton de mieux cibler ses activités de conseil et de soutien en faveur des communes.

Le rapport 2024 présente la taille de la population par commune ainsi que de l'évolution de celle-ci et du nombre de communes de 1990 à nos jours avec une comparaison entre les régions. La très grande variété de la pression fiscale des communes valaisannes y est mise en exergue. L'analyse des chiffres consolidés par régions donne un éclairage sur la situation financière différente de ces entités. Le dernier chapitre est consacré à la présentation de la péréquation intercommunale.

Bien entendu, le noyau de ce rapport décrit la situation financière consolidée sur la base des comptes 2024. Les indicateurs financiers recommandés par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances y ont une place prépondérante.

Quelques chiffres significatifs :

- Des revenus financiers qui franchissent la barre des 2.5 milliards à 2.608 milliards ;
- des charges financières dépassent la barre des 2 milliards à 2.092 milliards ;
- une marge d'autofinancement à 516 millions ;
- un excédent de revenus qui dépasse la barre des 100 millions à 135 millions ;
- un volume des investissements nets toujours très important à 461.9 millions ;
- l'enregistrement d'un excédent de financement de 54.2 millions.

Les huit indicateurs des comptes 2024 avec :

- Un taux d'endettement net de 4.57% ancré dans l'appréciation « bon » ;
- un degré d'autofinancement de 111.50% avec une appréciation « haute conjoncture » ;
- une part des charges d'intérêts de -0.15% avec une appréciation « bon » ;
- une dette brute par rapport aux revenus de 86.71% avec une appréciation « bon » ;
- une proportion des investissements de 24.32% avec une appréciation « effort d'investissement élevé » ;
- une part du service de la dette de 11.47% avec une appréciation « charge acceptable » ;
- une dette nette l par habitant de CHF 189 en diminution avec une appréciation « endettement faible » ;
- un taux d'autofinancement de 20.12% avec une appréciation « bon ».

Remerciements

Avant de vous laisser à la lecture, je tiens à remercier les autorités et les administrations communales pour leur engagement et leur précieuse collaboration, sans lesquels ce document n'existerait tout simplement pas. Ces remerciements s'adressent également aux collaborateurs de la section des finances communales pour leur travail et leur engagement quotidien au service des communes valaisannes.

1 PLAN DE PUBLICATION

1.1 Introduction

La Section des finances communales (SFC) a élaboré et publié jusqu'à ce jour 18 rapports sur les finances communales version MCH1, MCH2 et mixte MCH1/MCH2.

Le modèle comptable harmonisé 1 (MCH1), élaboré par les directrices et directeurs cantonaux des finances en 1982, se voulait être l'outil d'harmonisation des comptes au sein des administrations publiques. Afin de pallier son principal défaut, l'inertie par rapport à l'évolution de l'économie dans le temps, un second manuel a été réalisé en 2008 (MCH2). Celui-ci se veut dynamique et s'articule sur la base de recommandations. Charge à chaque canton de définir, en fonction de ces recommandations, les meilleures options pour ses propres finances ainsi que celles des communes.

Le rapport sur les finances communales 2024 est le second tenant compte des données du MCH2 pour toutes les communes valaisannes. Dans le document, les données comparatives de l'exercice précédent seront présentes.

Aujourd'hui, nous vous proposons notre publication en version informatique. Nous espérons pouvoir, dans un avenir proche, vous la fournir uniquement sur le support numérique.

1.2 Plan de publication

Le chapitre 2 traite de la structure de la population des communes municipales en Valais. Il donne une vue d'ensemble de la répartition des habitants selon la taille des communes, compare la structure cantonale à celle des régions depuis 1990 et confronte par comparaison le nombre et la taille des communes.

La fiscalité occupe le chapitre 3 du document. Une présentation cartographique du coefficient et du taux pondéré relate les différences en matière de fiscalité entre les communes valaisannes.

Le chapitre 4 traite des finances communales, soit dans le détail, d'aperçus sur le résultat global consolidé, de l'évolution de la fortune et du découvert, de graphiques quant à l'affectation des dépenses et des charges respectivement des revenus et des recettes par fonction et nature et des indicateurs financiers. Les indicateurs de l'IDHEAP ne sont pas intégrés dans le document, car les années de données sont insuffisantes pour pouvoir les calculer. Il en est de même pour les données de la CACSFC, car les informations ne sont actuellement pas encore disponibles. La thématique du rapport 2024 traite aussi de la situation financière selon les régions.

In fine, le chapitre 5 reprend les données de la péréquation intercommunale 2024.

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

Section des finances communales (SFC)

2 POPULATION ET COMMUNES

2.1 Population 2024

Cette vue d'ensemble concerne la population STAPOPOP au 31.12.2024 des 122 communes. STATPOP comprend les Suisses établis et étrangers avec une autorisation de séjour (permis B) ou autorisation d'établissement (permis C) ainsi que les personnes dans le processus d'asile résidant depuis 12 mois ou plus en Suisse.

Dans notre canton, moins de la moitié des communes, 51 ou 41.8%, a une population inférieure à 1 000 habitants, représentant 6.5% de la population valaisanne. A l'inverse, 9 communes ou 7.4% des communes comptent une population supérieure à 10 000 habitants. 41.1% des habitants y sont domiciliés.

Ce constat n'est pas uniquement valaisan. Tous les cantons où des procédures de fusion sont en cours avancent cette dimension du problème : trop de trop petites communes en nombre d'habitants. Cela signifie bien souvent l'existence d'un décalage important entre la dimension politique de la commune et la dimension économique efficiente des tâches publiques locales

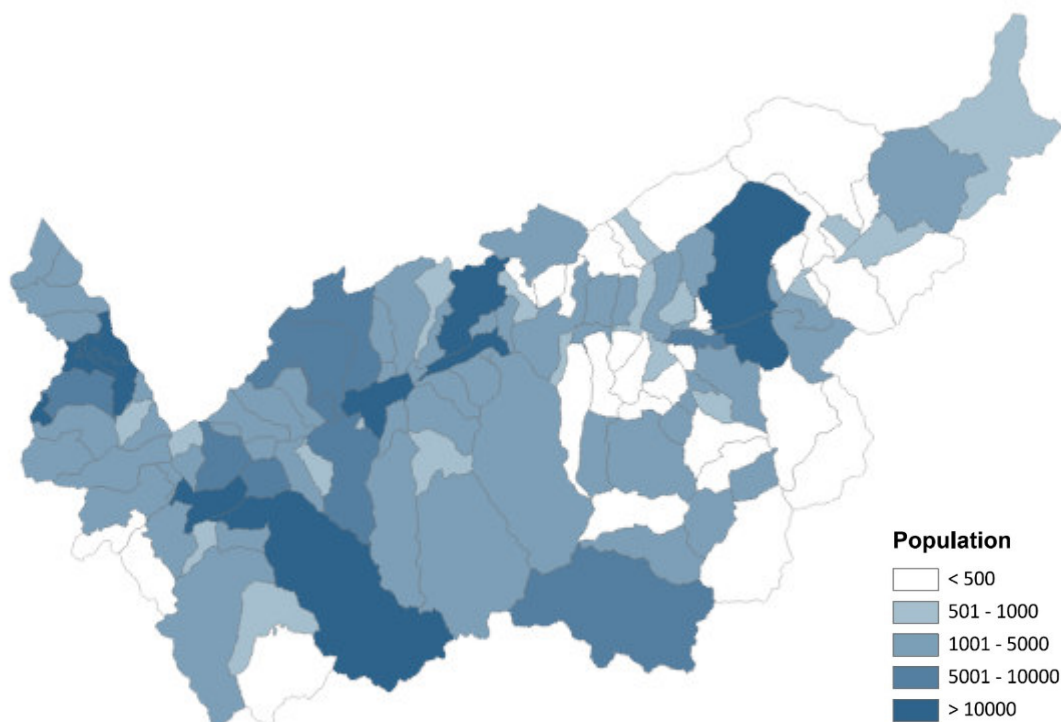
Description

La carte qui suit montre les limites des communes municipales. Les données relatives au nombre d'habitants ont été reprises de l'Office fédéral de la statistique (statistique STATPOP).

Question examinée

Quel était le nombre d'habitants par commune en 2024 ?

Nombre d'habitants au 31.12.2024



Population au 31.12.2024

	Communes	Population	%	Min	Max	Méd	Moy
Haut-Valais	63	88 681	23.9%	37	14 085	640	1 408
Valais central	26	146 446	39.4%	614	37 154	3 881	5 633
Bas-Valais	33	136 161	36.7%	175	22 247	4 126	2 145
Valais	122	371 288	100.0%	37	37 154	1 305	3 065

Min (Minimum) / Max (Maximum) / Méd (Médiane) / Moy (Moyenne)

Bister, la commune valaisanne la moins peuplée se trouve dans le Haut-Valais. La capitale reste la commune la plus habitée. Les valeurs les plus faibles se trouvent dans la partie haut-valaisanne, tandis que les plus importantes se trouvent dans le Valais central. La médiane valaisanne se situe à 1 305 habitants tandis que la moyenne à 3 065.

2.2 Population et communes valaisannes par régions de 1990 à 2024

Évolution de la population et du nombre de communes valaisannes par régions de 1990 à 2024

	1990	2000	2010	2020	2024
Population					
Haut-Valais	70 333	78 655	80 835	83 813	88 681
Evolution en %		11.83	2.77	3.68	5.81
Valais central	98 659	107 393	123 139	138 251	146 446
Evolution en %		8.85	14.66	12.27	5.93
Bas-Valais	80 825	90 122	108 710	126 439	136 161
Evolution en %		11.50	20.63	16.31	7.69
Canton	249 817	276 170	312 684	348 503	371 288
Evolution en %		10.55	13.22	11.46	6.54
Communes					
Haut-Valais	87	83	72	63	63
Evolution en %		- 4.60	- 13.25	- 12.50	0.00
Valais central	40	40	35	28	26
Evolution en %		0.00	- 12.50	- 20.00	- 7.14
Bas-Valais	36	36	36	35	33
Evolution en %		0.00	0.00	- 2.78	- 5.71
Canton	163	159	143	126	122
Evolution en %		- 2.45	- 10.06	- 11.89	- 3.17
Population communale moyenne					
Haut-Valais	808	948	1 123	1 330	1 408
Evolution en %		17.22	18.47	18.50	5.81
Valais central	2 466	2 685	3 518	4 938	5 633
Evolution en %		8.85	31.04	40.34	14.08
Bas-Valais	2 245	2 503	3 020	3 613	4 126
Evolution en %		11.50	20.63	19.63	14.22
Canton	1 533	1 737	2 187	2 766	3 043
Evolution en %		13.33	25.89	26.49	10.03

La population valaisanne a augmenté de 48.62% de 1990 à 2024. La plus forte augmentation se situe dans la région du Bas-Valais avec une progression de 68.46%.

A contrario, le nombre de communes valaisannes a diminué de 25.15% durant les années sous revue. La palme revient à la région du Valais central avec une diminution de 35% de ses communes.

Il résulte un doublement de la taille de la population moyenne par commune en Valais, avec un maximum à 228.36% pour le Valais central.

3 FISCALITÉ

3.1 Coefficient 2024

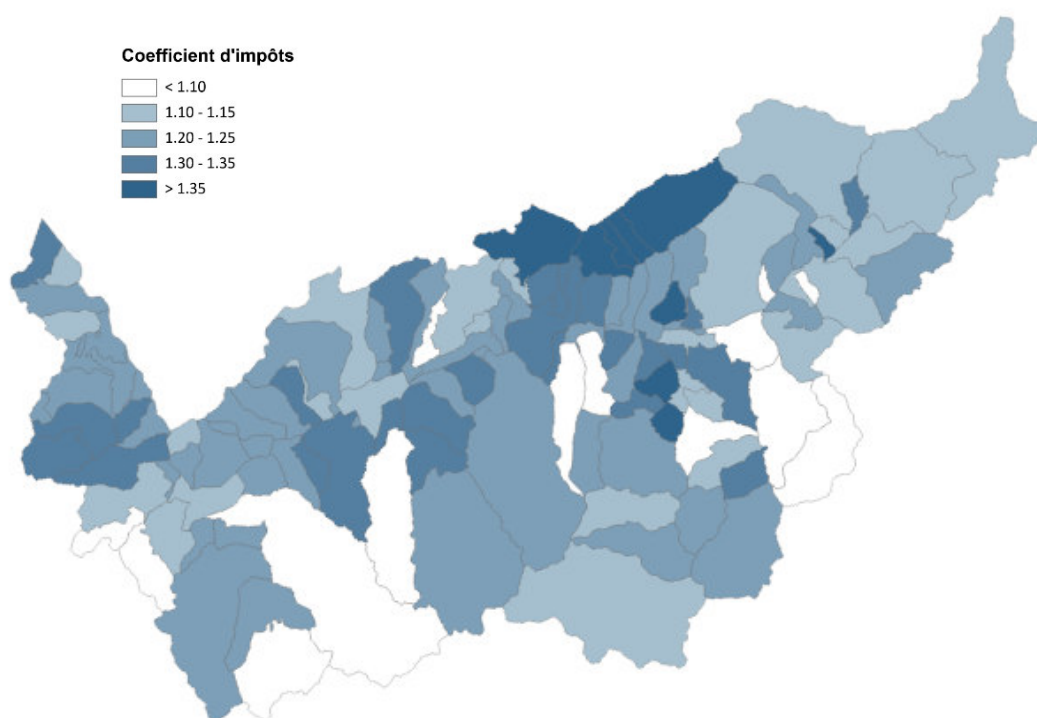
En Valais, la charge fiscale communale est difficilement mesurable du fait de l'application concomitante d'un coefficient et d'une indexation sur les barèmes communaux. En effet, la loi fiscale (LF) laisse aux communes une large autonomie en ce qui concerne la correction de la progression à froid (art. 178 al. 5 LF) et la fixation du coefficient communal (art. 178 al. 4 LF). Les communes ont la possibilité de corriger la progression à froid jusqu'à 173% et de fixer le coefficient de 1 à 1.5. Les 122 communes utilisent ainsi 48 combinaisons différentes.

Néanmoins, le coefficient d'impôt appliqué peut être considéré à lui seul déjà comme un indicateur important de la charge fiscale.

Question examinée

Quels sont les coefficients d'impôt appliqués par les communes municipales en 2024 ?

Coefficient d'impôt appliqué en 2024



En 2024, 13 communes appliquent le taux de coefficient d'impôt minimal de 1, tandis que 9 communes appliquent un taux supérieur à 1.35. Ce taux a la caractéristique d'être un multiplicateur du taux de coefficient cantonal.

Coefficient 2024

	Min	Max	Méd	Moy
Haut-Valais	1.000	1.450	1.200	1.202
Valais central	1.000	1.350	1.225	1.215
Bas-Valais	1.000	1.350	1.200	1.191
Valais	1.000	1.450	1.200	1.202

Dans toutes les régions, hormis pour le coefficient maximum, les valeurs sont très proches.

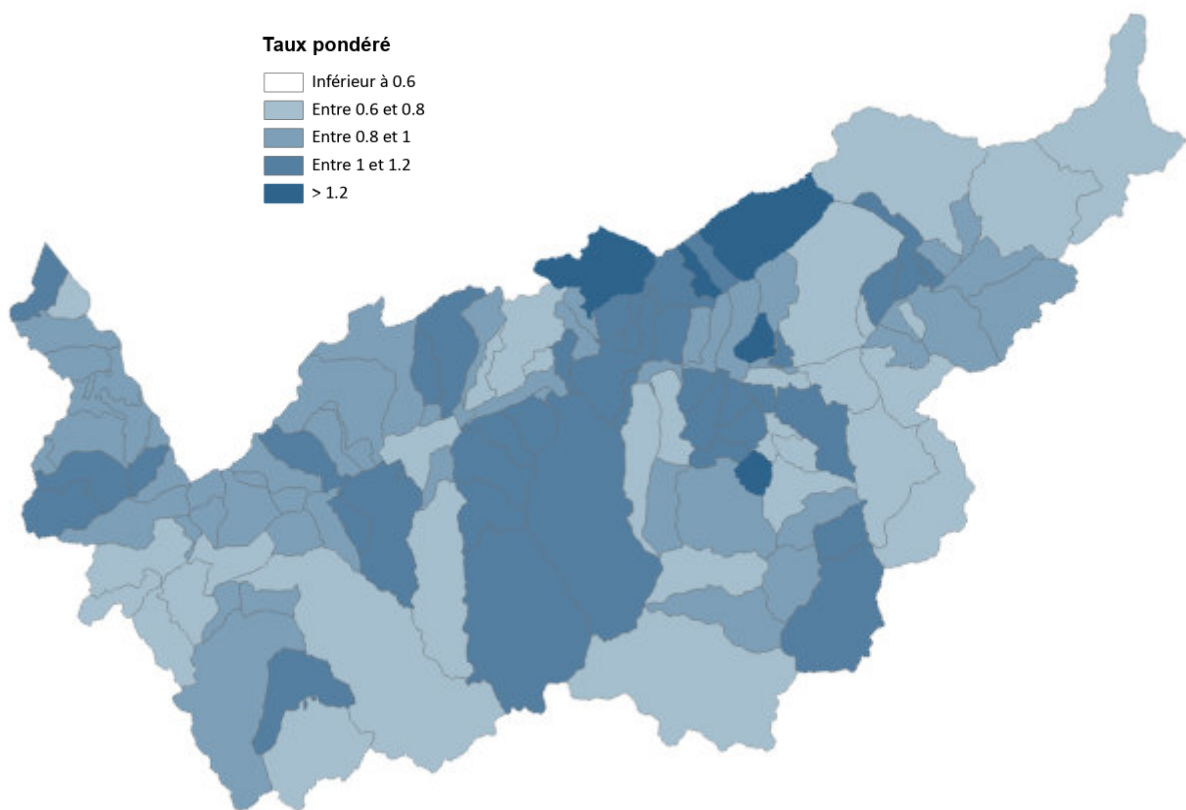
3.2 Taux pondéré 2024

En raison de la grande différence existante entre les coefficients communaux, la charge fiscale pour les contribuables peut être de 50% plus élevée d'une commune à l'autre. Si l'on prend en considération l'indexation et le coefficient communal, la charge fiscale peut aller pour les contribuables avec un revenu moyen du simple au double. La notion de taux d'imposition pondéré est parfois utilisée, soit chaque 10% d'indexation représente 0.05 point sur le coefficient. Ainsi, par exemple, avec un coefficient de 1.2 et une indexation de 140%, le taux pondéré est de 1 ((1.2-(4x0.05))). La pression fiscale pourrait s'étaler ainsi d'un taux pondéré de 0.635 (coefficient 1 et indexation 173 %) à 1.50 (coefficient 1.5 et indexation 100%). De plus il n'est pas tenu compte du niveau de générosité de la collectivité en termes d'aides financières en tout genre.

Question examinée

Quels sont les taux pondérés d'impôt appliqués par les communes municipales en 2024 ?

Taux pondéré appliqué en 2024



En 2024, 12 communes appliquent un taux pondéré de 0.635. A contrario, 1 commune applique un taux pondéré de 1.250. L'écart financier entre les communes les plus et les moins attractives représente une différence fiscale de 96.85%, soit pratiquement le double. De plus, il n'est pas tenu compte de la parafiscalité (taxes) ainsi que de la générosité des communes envers leurs citoyens (aides diverses).

Taux pondéré 2024

	Min	Max	Méd	Moy
Haut-Valais	0.635	1.250	0.935	0.929
Valais central	0.635	1.150	0.985	0.944
Bas-Valais	0.635	1.185	0.910	0.902
Valais	0.635	1.250	0.935	0.925

Dans toutes les régions, les valeurs sont très proches.

4 PRÉSENTATION DES COMPTES

4.1 Résultat annuel

Aperçu du compte de résultats et investissements 2024

Compte de résultats		Haut-Valais	Valais central	Bas-Valais	Valais
<u>Résultat avant amortissements comptables</u>					
Charges financières	- CHF	494 036 462	848 704 848	749 118 333	2 091 859 643
Revenus financiers	+ CHF	667 930 421	1 032 607 886	907 409 427	2 607 947 734
Marge d'autofinancement	= CHF	173 893 959	183 903 038	158 291 094	516 088 091
<u>Résultat après amortissements comptables</u>					
Marge d'autofinancement	+ CHF	173 893 959	183 903 038	158 291 094	516 088 091
Amortissements planifiés	- CHF	79 803 010	115 341 275	98 504 172	293 648 457
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	9 536 709	16 124 888	14 699 146	40 360 743
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	10 121 508	12 709 217	19 092 446	41 923 171
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	174 738	0	20 000	194 738
Réévaluations des participations du PA	- CHF	3 525 746	121 911	294 352	3 942 008
Attributions au capital propre	- CHF	19 922 000	30 288 754	36 507 080	86 717 834
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	- 213 413	0	1 590 000	1 376 587
Excédent de revenus	= CHF	70 839 851	34 735 428	28 948 790	134 524 069

Compte des investissements		Haut-Valais	Valais central	Bas-Valais	Valais
Dépenses	+ CHF	164 462 107	263 425 496	213 881 189	641 768 791
Recettes	- CHF	42 678 239	64 247 552	72 986 907	179 912 698
Investissements nets	= CHF	121 783 868	199 177 944	140 894 281	461 856 093

Financement		Haut-Valais	Valais central	Bas-Valais	Valais
Marge d'autofinancement	+ CHF	173 893 959	183 903 038	158 291 094	516 088 091
Investissements nets	- CHF	121 783 868	199 177 944	140 894 281	461 856 093
Insuffisance de financement	= CHF	-	15 274 906	-	-
Excédent de financement	= CHF	52 110 091	-	17 396 813	54 231 998

Les régions dégagent une marge d'autofinancement positive. Celle des communes du Bas-Valais est sensiblement inférieure à celle des 2 autres régions. Au total les communes génèrent pour l'exercice 2024 plus de 516 millions de marge d'autofinancement.

L'excédent de revenu de plus de 70 millions du Haut-Valais, en augmentation de plus de 16 millions par rapport à 2023 atteste d'une bonne situation. Pour les deux autres régions, l'excédent avoisine les 30 millions.

Les investissements nets sont très soutenus dans le Valais central à près de 200 millions et représente le 43% des investissements nets de l'année. Les investissements nets de plus de 461 millions sont proche du record de l'année précédente (470 millions)

Le fait que les communes aient la possibilité avec le MCH2 de définir les taux d'amortissement, la limite d'activation des investissements et l'attribution de montant à la réserve de politique budgétaire, n'est pas étranger à la réduction globale des excédents de revenus et à l'augmentation des investissements nets.

In fine, l'excédent de financement, ou la propension à rembourser les dettes, est positif pour les régions du bas et du haut. Le Valais central, malgré une marge d'autofinancement de plus de 183 millions, doit emprunter 15.3 millions afin de financer ses investissements. Cependant, les communes ont pu, globalement, thésauriser ou rembourser les dettes pour plus de 54 millions en 2024.

4.2 Résultat échelonné

Compte de résultats échelonné 2024

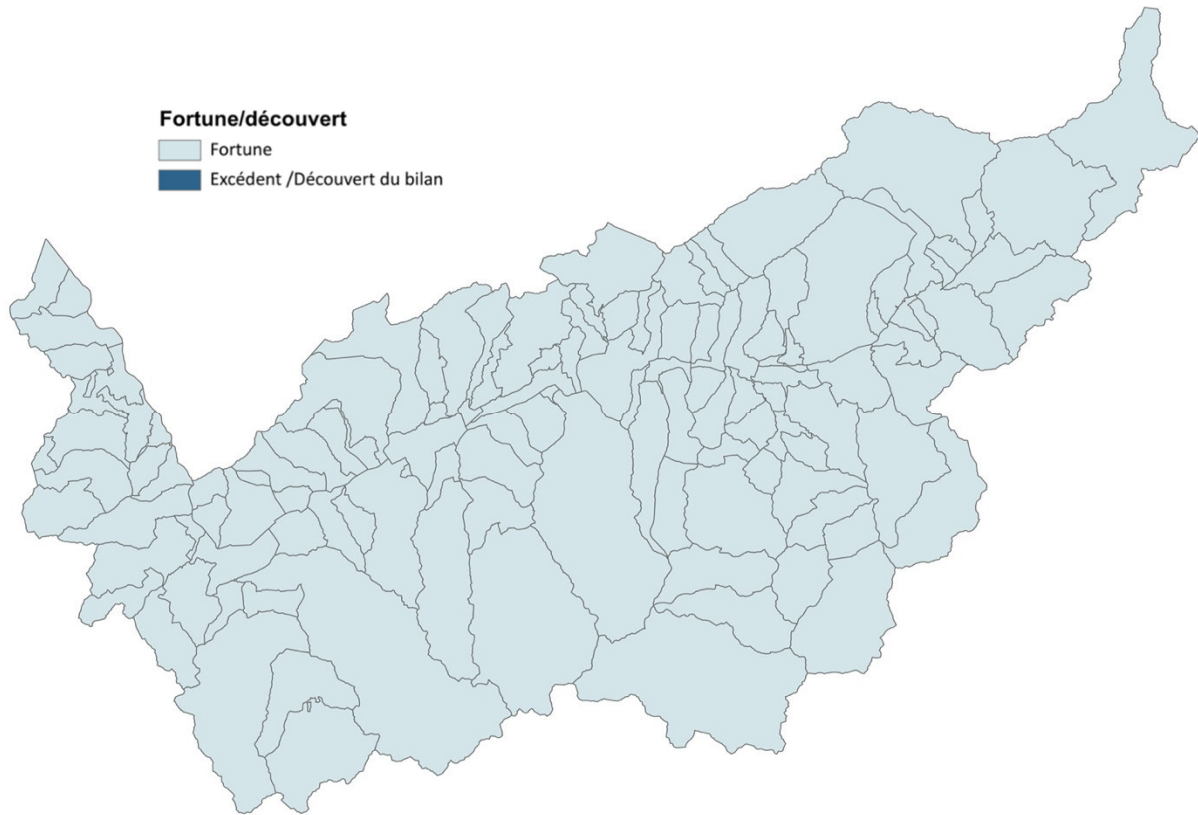
		Haut-Valais	Valais central	Bas-Valais	Valais
Charges d'exploitation					
30 Charges de personnel	CHF	108 889 052	199 605 779	193 892 736	502 387 567
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	CHF	162 161 084	256 082 654	213 279 297	631 523 035
33 Amortissements du patrimoine administratif	CHF	72 144 189	103 110 534	88 205 914	263 460 637
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	CHF	9 536 709	16 124 888	14 699 146	40 360 743
36 Charges de transferts	CHF	197 077 635	359 318 558	298 213 866	854 610 060
37 Subventions redistribuées	CHF	994 225	15 135	1 386 547	2 395 907
Total des charges d'exploitation	CHF	550 802 894	934 257 548	809 677 506	2 294 737 948
Revenus d'exploitation					
40 Revenus fiscaux	CHF	378 833 486	622 145 636	530 876 925	1 531 856 047
41 Patentes et concessions	CHF	41 367 376	21 037 585	34 827 331	97 232 292
42 Taxes	CHF	131 260 609	226 115 481	169 975 448	527 351 538
43 Revenus divers	CHF	3 423 089	2 048 686	1 888 738	7 360 513
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	CHF	10 121 508	12 709 217	19 092 446	41 923 171
46 Revenus de transferts	CHF	55 180 616	75 739 356	80 810 584	211 730 556
47 Subventions à redistribuer	CHF	994 225	15 135	1 386 547	2 395 907
Total des revenus d'exploitation	CHF	621 180 909	959 811 096	838 858 020	2 419 850 025
R1 Résultat provenant de l'activité d'exploitation		70 378 016	25 553 548	29 180 514	125 112 077
34 Charges financières	CHF	12 439 487	16 671 438	16 098 816	45 209 742
44 Revenus financiers	CHF	33 410 455	56 142 072	50 857 983	140 410 510
R2 Résultat provenant de l'activité de financement	CHF	20 970 968	39 470 634	34 759 167	95 200 769
O1 Résultat provenant de l'activité opérationnelle (R1 + R2)		91 348 983	65 024 182	63 939 681	220 312 846
38 Charges extraordinaires	CHF	27 104 983	30 288 754	36 603 012	93 996 749
48 Revenus extraordinaires	CHF	6 595 851	-	1 612 122	8 207 973
E1 Résultat provenant de l'activité extraordinaire	CHF	- 20 509 132	- 30 288 754	- 34 990 890	- 85 788 776
Résultat total du compte de résultats (O1 + E1)		70 839 851	34 735 428	28 948 790	134 524 069

Le tableau ci-dessus reflète le résultat provenant de l'activité d'exploitation, de financement et extraordinaire. Les charges d'exploitation d'un peu plus de 2.29 milliards, sont inférieures de 125.1 millions par rapport aux revenus. Il en est de même en ce qui concerne les charges et revenus financiers pour 95.2 millions. Les activités opérationnelles (exploitation et financement) ont généré un bénéfice de plus de 220.3 millions. A contrario, l'activité extraordinaire se résume par une perte de plus de 85.8 millions, qui est due essentiellement à l'attribution ou au prélèvement sur la réserve de politique budgétaire. Globalement, le bénéfice réalisé par les communes valaisannes en 2024 se monte à 134.5 millions, quasi identique à celui de 2023.

Le trend général du résultat des communes est repris dans les régions. Ainsi elles génèrent un bénéfice résultant de l'activité d'exploitation et de financement ainsi qu'une perte pour l'activité extraordinaire. Durant l'exercice sous revue, les communes ont continué d'attribuer des montants importants à la réserve de politique budgétaire. Ce coussin financier permettra de stabiliser les comptes durant les périodes de vaches maigres et d'éviter de devoir faire appel à une augmentation de la charge fiscale pour absorber les excédents de charges.

4.3 Fortune et découvert

Fortune/découvert au 31.12.2024



Depuis les résultats des comptes 2019, toutes les communes valaisannes possèdent une fortune.

État du capital propre, en millions de francs, 2024

	Haut-Valais	Valais central	Bas-Valais	Valais
Engagements et avances sur financements spéciaux classés dans le capital propre	18.09	22.66	25.46	66.21
Fonds classés dans le capital propre	10.34	19.54	32.46	62.35
Réserves de politique budgétaire	50.05	102.52	176.20	328.77
Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	76.61	47.88	0.00	124.49
Excédent / Découvert du bilan	648.27	969.84	803.71	2 421.82
Capital propre	803.36	1 162.43	1 037.84	3 003.63

Le tableau ci-dessus relate la subdivision du capital propre en 5 sous-comptes. Le sous-compte « engagements et avances sur financements spéciaux classés dans le capital propre » correspond au net entre les engagements et les avances (en négatif dans la rubrique) aux financements spéciaux.

La réserve de politique budgétaire atteint 328.77 millions au 31.12.2024, en augmentation de plus de 87 millions par rapport à 2023. Les communes bas-valaisannes font la part belle à ce montant avec 176.20 millions de réserve, soit plus de trois fois les réserves haut-valaisannes et plus de 170% de celles des communes du Valais central.

Certaines communes des régions du Haut-Valais et du Valais central ont retraité le patrimoine financier lors de l'introduction du MCH2 dans leurs états financiers. Il est utile de rappeler que cette réserve ne pourra être dissoute qu'en cas de perte de valeur du patrimoine financier dans les états futurs.

Ci-dessous, un zoom sur les 3 principaux financements spéciaux au 31.12.2024, avec les montants des avances et engagements, ainsi que les chiffres consolidés.

Domaine de « l'eau potable »

En millions	Haut-Valais	Valais central	Bas-Valais	Valais
Avances	-6.52	-6.52	-9.05	-22.09
Engagements	15.13	9.71	18.25	43.09
Situation du fonds au 31.12.2024	8.61	3.19	9.20	21.00

Les avances se montent à 22.09 millions en progression de plus de 5.1 millions et touchent 56 (+5) communes. A contrario, les engagements sont 2 fois plus importants et touchent 60 (-1) communes.

Domaine des « eaux usées »

En millions	Haut-Valais	Valais central	Bas-Valais	Valais
Avances	-6.53	-8.11	-6.32	-20.96
Engagements	13.29	15.03	15.66	43.98
Situation du fonds au 31.12.2024	6.76	6.92	9.34	23.02

Les avances se montent à 20.96 millions et touchent 56 (+4) communes. A contrario, les engagements sont 2 fois plus importants et touchent 61 (+2) communes.

Domaine des « déchets »

En millions	Haut-Valais	Valais central	Bas-Valais	Valais
Avances	-4.69	-6.56	-3.04	-14.29
Engagements	2.97	4.76	4.33	12.06
Situation du fonds au 31.12.2024	-1.72	-1.80	1.29	-2.23

Les avances se montent à 14.29 millions et touchent 62 (+2) communes. A contrario, les engagements sont inférieurs de 2.2 millions et touchent 57 (-4) communes.

Consolidation des 3 domaines

En millions	Haut-Valais	Valais central	Bas-Valais	Valais
Avances	-17.74	-21.19	-18.41	-57.34
Engagements	31.39	29.50	38.24	99.13
Situation du fonds au 31.12.2024	13.65	8.31	19.83	41.79

Les communes valaisannes comptabilisent plus de CHF 57 millions d'avances aux financements spéciaux (91 communes) et CHF 99.13 millions d'engagements envers les financements spéciaux (97 communes).

En ramenant la situation des découverts cumulés des 3 services à celle de l'excédent/découvert au bilan de chaque commune, il ressort que 55 communes ont des avances aux financements spéciaux cumulées, évoluant entre 0.03% et 20.05% de leur fortune. Pour 15 communes, cela représentent plus de 10%. Enfin, 1 commune dépasse la barre des 20%. 22 communes ont des avances aux financements spéciaux dans les 3 domaines.

A contrario, 64 communes ont des engagements envers les financements spéciaux cumulés, évoluant entre 0.14% et 151.73% de leur fortune. Pour 19 communes, cela représentent plus de 10%. Elles sont encore 5 avec plus de 25%. 23 communes ont des engagements envers les financements spéciaux dans les 3 domaines.

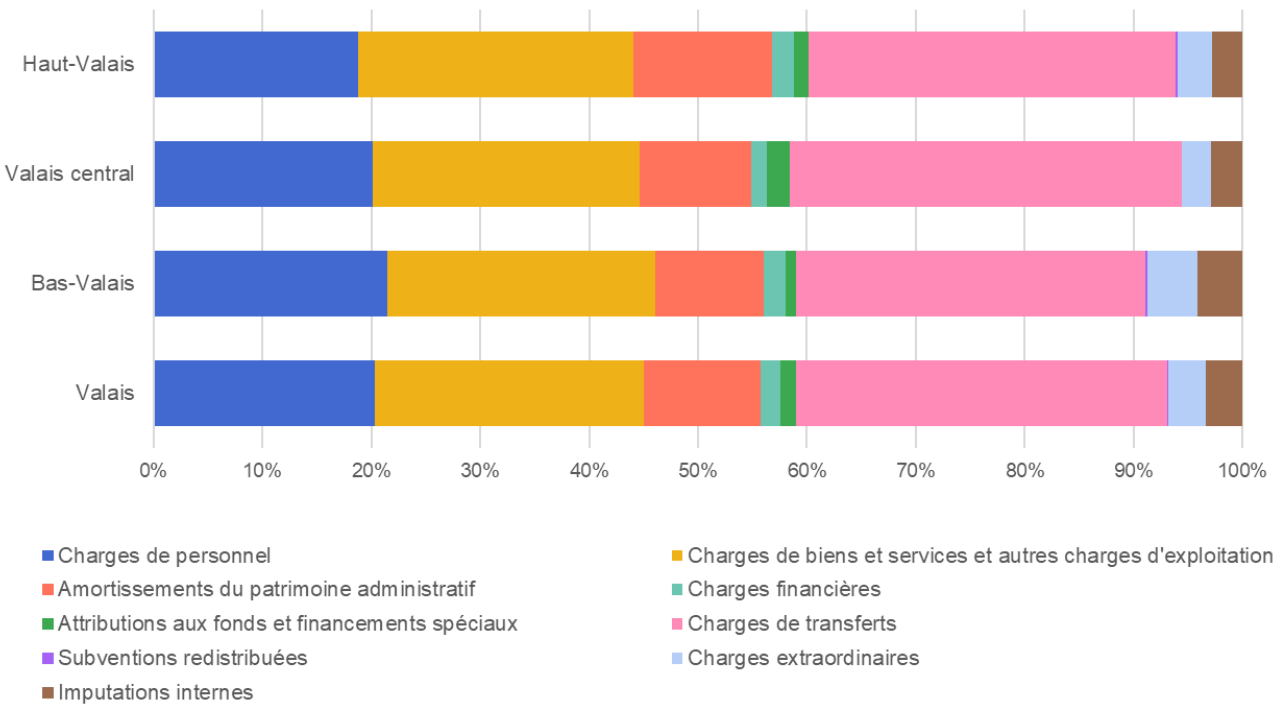
4.4 Charges selon les natures

Charges par nature 2024 en millions et %

	Haut-Valais		Valais central		Bas-Valais		Valais	
	Mio CHF	%	Mio CHF	%	Mio CHF	%	Mio CHF	%
Charges de personnel	108.89	17.9	199.61	19.8	193.89	21.6	502.39	20.0
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	162.16	26.7	256.08	25.3	213.28	23.7	631.52	25.1
Amortissements du patrimoine administratif	72.14	11.9	103.11	10.2	88.21	9.8	263.46	10.5
Charges financières	12.44	2.0	16.67	1.6	16.10	1.8	45.21	1.8
Attributions aux fonds et financements spéciaux	9.54	1.6	16.12	1.6	14.70	1.6	40.36	1.6
Charges de transferts	197.08	32.5	359.32	35.6	298.21	33.2	854.61	34.0
Subventions redistribuées	0.99	0.2	0.02	0.0	1.39	0.2	2.40	0.1
Charges extraordinaires	27.10	4.5	30.29	3.0	36.60	4.1	94.00	3.7
Imputations internes	16.65	2.7	29.36	2.9	36.76	4.1	82.78	3.3
Total	607.00	100	1 010.58	100	899.14	100	2 516.72	100

Le tableau de répartition des charges regroupe 9 natures. Les charges de personnel, les charges de biens et services et autres charges d'exploitation ainsi que les charges de transfert représentent 79.1% de l'ensemble des coûts, tandis que les trois positions les moins gourmandes, représentent ensemble 3.5%. Globalement, les charges atteignent 2.52 milliards.

Charges par nature 2024



Les proportions de répartition des charges par nature sont quasiment similaires entre toutes les régions.

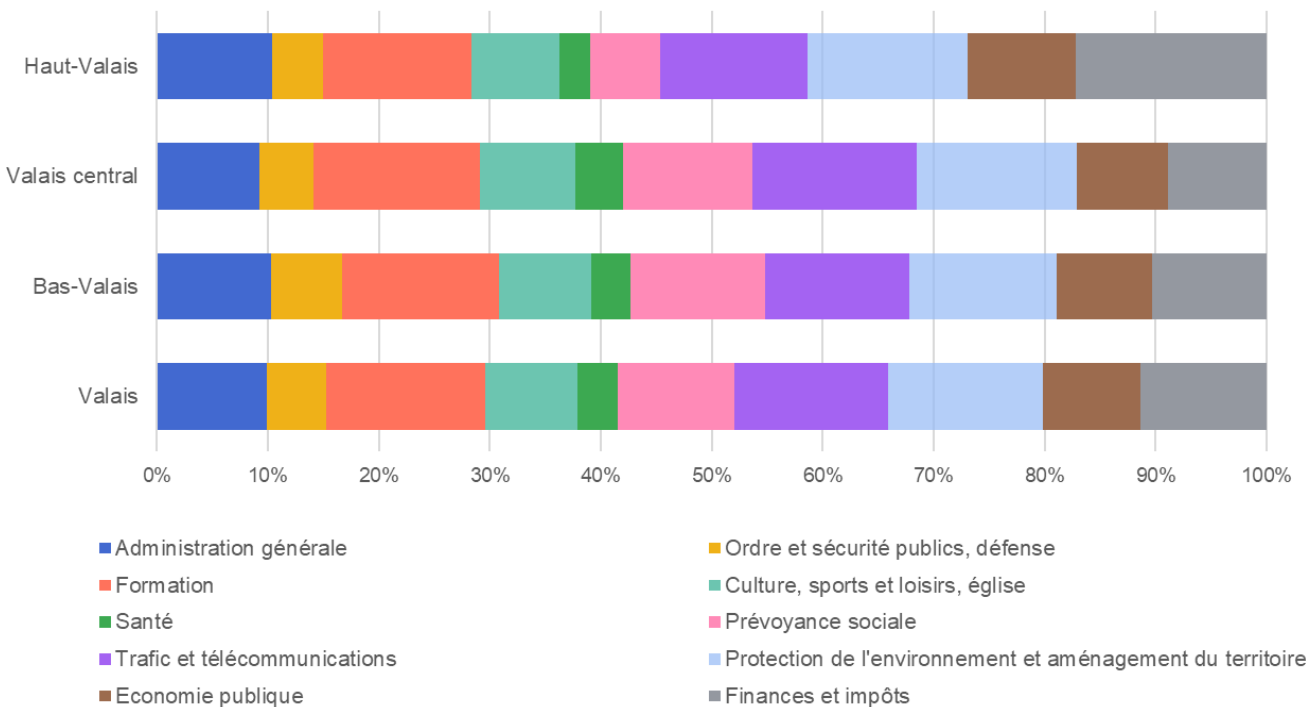
4.5 Charges selon la classification fonctionnelle

Charges par fonction 2024 en millions et %

	Haut-Valais		Valais central		Bas-Valais		Valais	
	Mio CHF	%	Mio CHF	%	Mio CHF	%	Mio CHF	%
Administration générale	63.24	10.4	93.02	9.2	92.73	10.3	248.99	9.9
Ordre et sécurité publics, défense	27.37	4.5	49.66	4.9	56.96	6.3	133.99	5.3
Formation	81.47	13.4	151.60	15.0	127.49	14.2	360.56	14.3
Culture, sports et loisirs, église	47.83	7.9	86.93	8.6	75.06	8.3	209.82	8.3
Santé	16.82	2.8	43.52	4.3	31.69	3.5	92.02	3.7
Prévoyance sociale	38.20	6.3	117.22	11.6	108.68	12.1	264.11	10.5
Trafic et télécommunications	80.91	13.3	149.84	14.8	116.81	13.0	347.57	13.8
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	87.47	14.4	145.93	14.4	119.38	13.3	352.77	14.0
Economie publique	59.09	9.7	83.36	8.2	77.77	8.6	220.22	8.8
Finances et impôts	104.59	17.2	89.51	8.9	92.58	10.3	286.67	11.4
Total	607.00	100	1 010.58	100	899.14	100.0	2 516.72	100

Les charges par fonction sont regroupées en 10 dicastères. Les plus gourmands sont la formation et la protection de l'environnement et aménagement. La santé et l'ordre et sécurité publics, défense occupent la queue du classement. Les extrêmes en % se trouvent dans la région haut-valaisanne. En effet, les finances et impôts avec 17.2% et la santé avec 2.8% sont les deux bornes du tableau ci-dessus.

Charges par fonction 2024



Les graphiques ci-dessus sont sensiblement similaires dans les proportions, hormis la prévoyance sociale et les finances et impôts de la partie du Haut-Valais. Certainement que les communes haut-valaisannes comptabilisent, proportionnellement plus que les autres régions, l'ensemble des amortissements dans le dicastère finances et impôts.

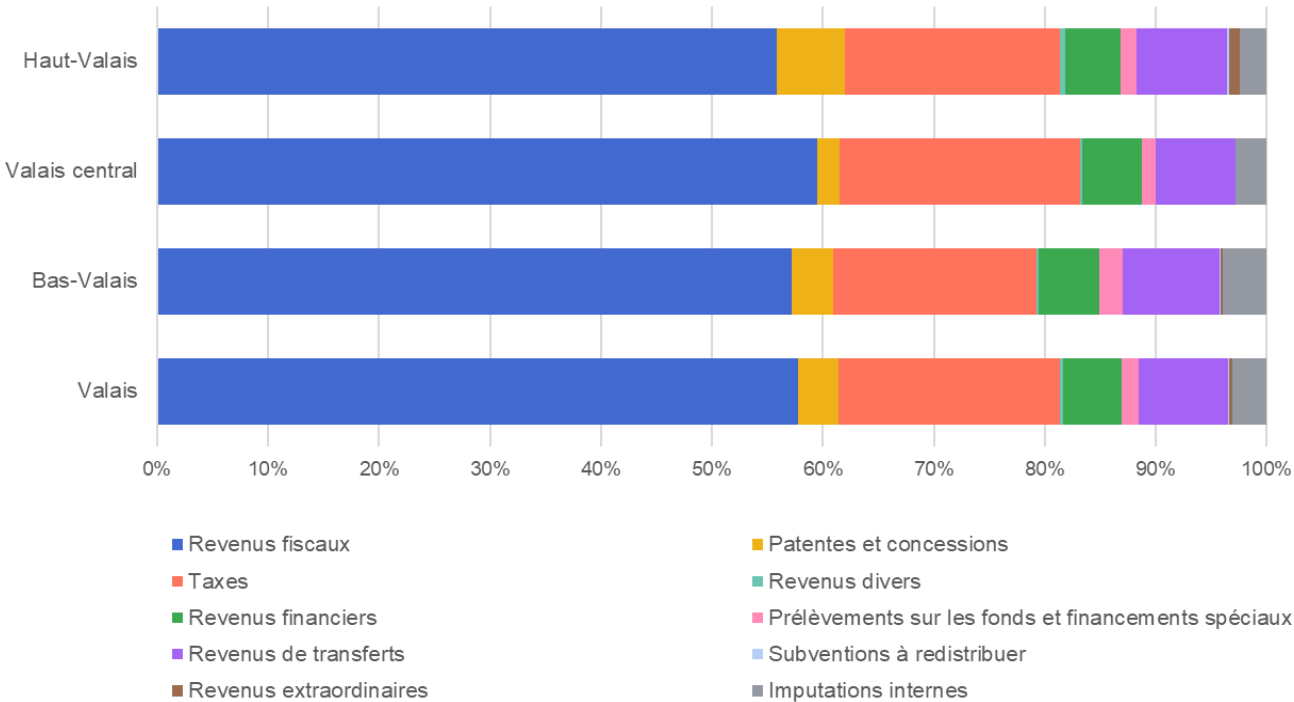
4.6 Revenus selon les natures

Revenus par nature 2024 en millions et %

	Haut-Valais		Valais central		Bas-Valais		Valais	
	Mio CHF	%	Mio CHF	%	Mio CHF	%	Mio CHF	%
Revenus fiscaux	378.83	55.9	622.15	59.5	530.88	57.2	1 531.86	57.8
Patentes et concessions	41.37	6.1	21.04	2.0	34.83	3.8	97.23	3.7
Taxes	131.26	19.4	226.12	21.6	169.98	18.3	527.35	19.9
Revenus divers	3.42	0.5	2.05	0.2	1.89	0.2	7.36	0.3
Revenus financiers	33.41	4.9	56.14	5.4	50.86	5.5	140.41	5.3
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	10.12	1.5	12.71	1.2	19.09	2.1	41.92	1.6
Revenus de transferts	55.18	8.1	75.74	7.2	80.81	8.7	211.73	8.0
Subventions à redistribuer	0.99	0.1	0.02	0.0	1.39	0.1	2.40	0.1
Revenus extraordinaires	6.60	1.0	0.00	0.0	1.61	0.2	8.21	0.3
Imputations internes	16.65	2.5	29.36	2.8	36.76	4.0	82.78	3.1
Total	677.84	100	1 045.32	100	928.09	100	2 651.25	100

Les revenus fiscaux représentent plus de 57.8% des revenus communaux. Si on y ajoute les taxes, le total atteint 77.7%. A contrario, les revenus divers, les subventions à redistribuer et les revenus extraordinaires représentent ensemble environ 0.7% des revenus. Ce trend se retrouve dans les régions. Le total des revenus se monte à 2.65 milliards.

Revenus par nature 2024



La région du Valais central se démarque sensiblement des autres régions par des revenus fiscaux et des taxes cumulés à 81.1%. A contrario, il n'y a aucun pourcentage pour les subventions à redistribuer et les revenus extraordinaires.

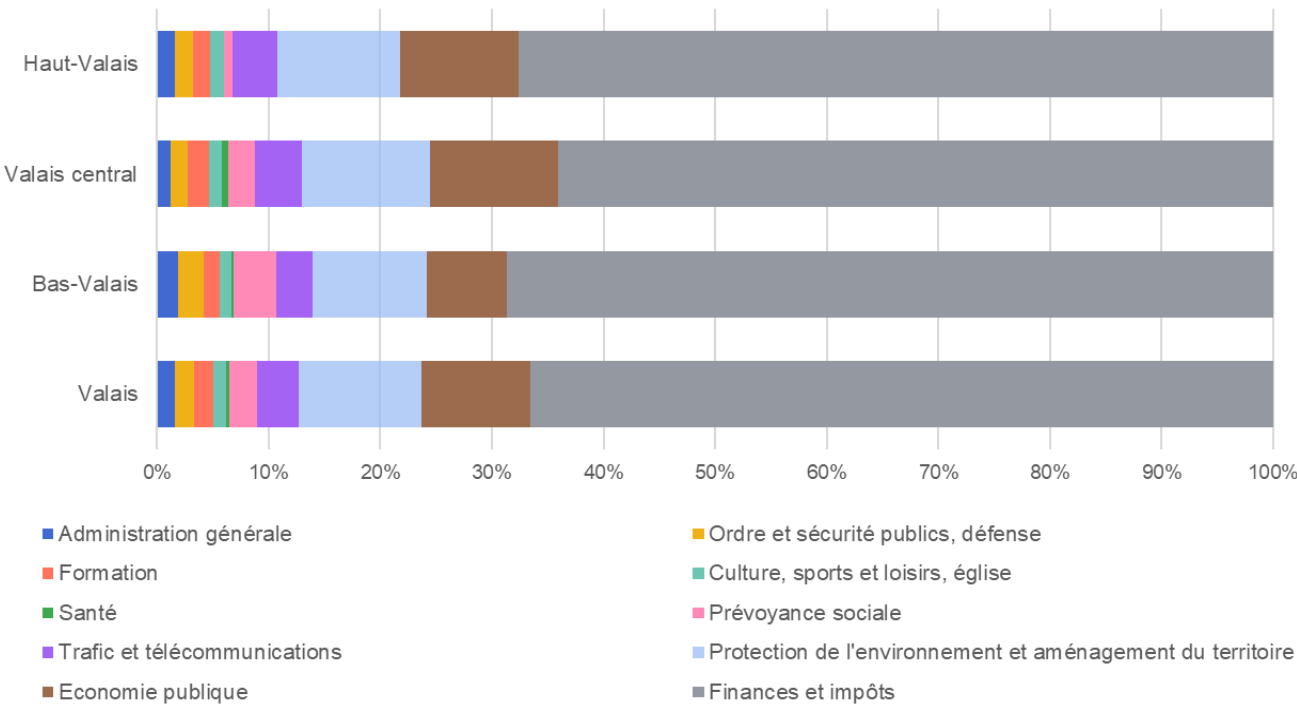
4.7 Revenus selon la classification fonctionnelle

Revenus par fonction 2024 en millions et %

	Haut-Valais		Valais central		Bas-Valais		Valais	
	Mio CHF	%	Mio CHF	%	Mio CHF	%	Mio CHF	%
Administration générale	11.23	1.7	13.20	1.3	17.81	1.9	42.23	1.6
Ordre et sécurité publics, défense	10.51	1.6	15.23	1.5	21.08	2.3	46.82	1.8
Formation	10.30	1.5	20.19	1.9	13.24	1.4	43.72	1.6
Culture, sports et loisirs, église	8.43	1.2	12.48	1.2	10.06	1.1	30.97	1.2
Santé	0.43	0.1	5.74	0.5	1.14	0.1	7.30	0.3
Prévoyance sociale	5.15	0.8	24.98	2.4	36.13	3.9	66.26	2.5
Trafic et télécommunications	26.99	4.0	43.84	4.2	29.58	3.2	100.40	3.8
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	74.63	11.0	120.33	11.5	94.89	10.2	289.85	10.9
Economie publique	72.24	10.7	119.28	11.4	66.82	7.2	258.34	9.7
Finances et impôts	457.93	67.6	670.07	64.1	637.35	68.7	1 765.34	66.6
Total	677.84	100	1 045.32	100	928.09	100	2 651.25	100

Le dicastère finances et impôts représente 66.6% des revenus totaux. Seulement 3 dicastères dégagent des revenus supérieurs à 5% et représentent ensemble plus de 87.2% du total. Ces revenus sont constitués essentiellement d'impôts et de taxes. Les revenus des autres dicastères proviennent principalement de subventions et remboursements.

Revenus par fonction 2024



L'amplitude en %, entre les dicastères des régions, est très proche

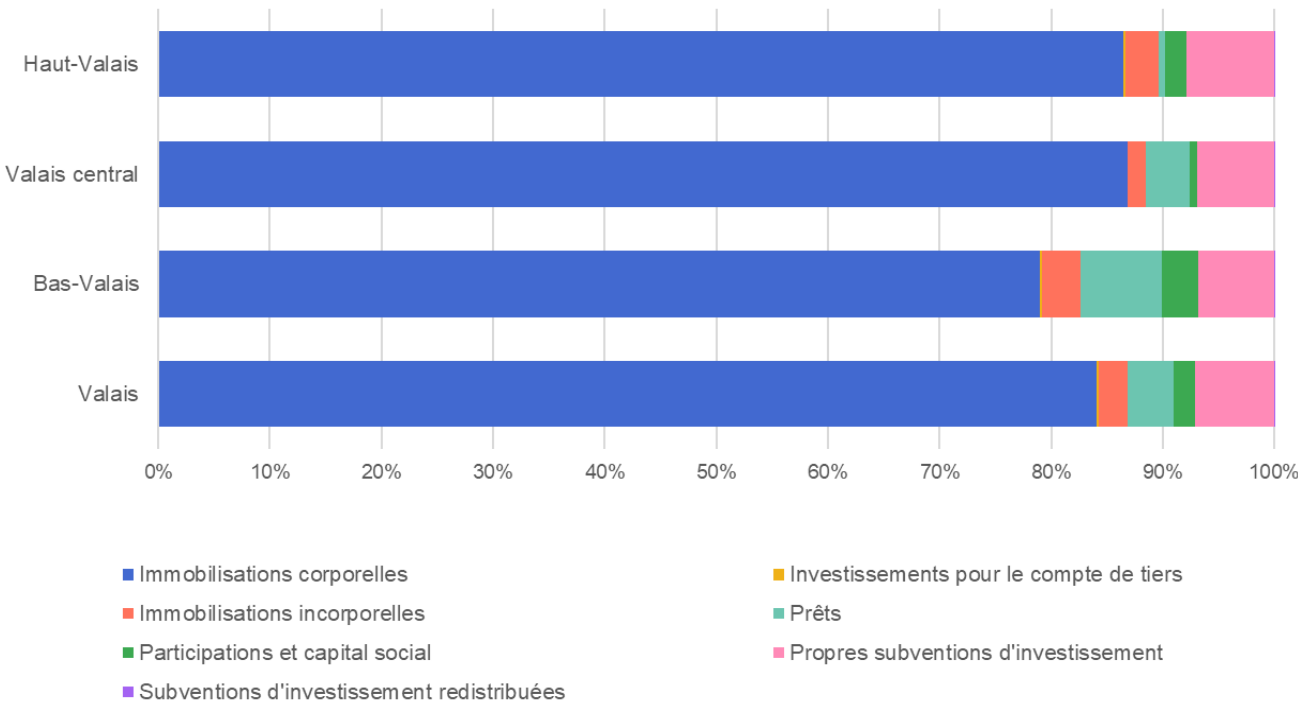
4.8 Dépenses selon les natures

Dépenses par nature 2024 en millions et %

	Haut-Valais		Valais central		Bas-Valais		Valais	
	Mio CHF	%	Mio CHF	%	Mio CHF	%	Mio CHF	%
Immobilisations corporelles	142.17	86.4	228.82	86.9	168.85	78.9	539.84	84.1
Investissements pour le compte de tiers	0.33	0.2	0.03	0.0	0.41	0.2	0.76	0.1
Immobilisations incorporelles	4.88	3.0	4.32	1.6	7.41	3.5	16.60	2.6
Prêts	1.03	0.6	10.20	3.9	15.66	7.3	26.90	4.2
Participations et capital social	3.15	1.9	1.91	0.7	7.04	3.3	12.10	1.9
Propres subventions d'investissement	12.89	7.8	18.16	6.9	14.52	6.8	45.57	7.1
Subventions d'investissement redistribuées	0.01	0.0	0.01	0.0	0.01	0.0	0.01	0.0
Total	164.47	100	263.43	100	213.89	100	641.78	100

Les investissements bruts de l'exercice 2024 se situent à 642 millions. Les dépenses d'immobilisations corporelles représentent 84.1% des dépenses totales. Les dépenses relatives aux propres subventions d'investissement atteignent les 7.1%. Les prêts constituent le 4.2% des investissements bruts. Les autres natures d'investissements n'atteignent pas le seuil des 3%.

Dépenses par nature 2024



Comme pour les revenus par fonction, l'amplitude en %, entre les régions, des dépenses par nature reste très faible, hormis les immobilisations corporelles des communes bas-valaisannes dont le taux est inférieur à 80%.

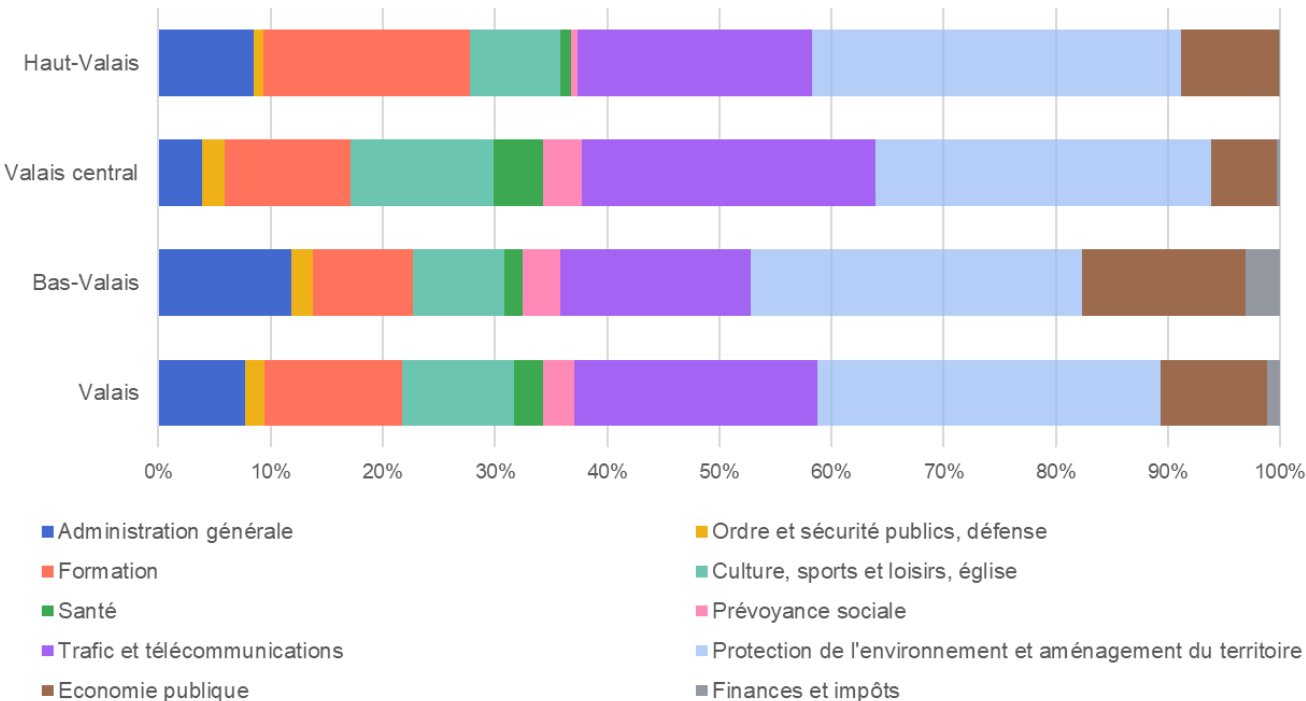
4.9 Dépenses selon la classification fonctionnelle

Dépenses par fonction 2024 en millions et %

	Haut-Valais		Valais central		Bas-Valais		Valais	
	Mio CHF	%	Mio CHF	%	Mio CHF	%	Mio CHF	%
Administration générale	13.96	8.5	10.37	3.9	25.39	11.9	49.72	7.7
Ordre et sécurité publics, défense	1.47	0.9	5.22	2.0	4.09	1.9	10.77	1.7
Formation	30.23	18.4	29.47	11.2	18.98	8.9	78.68	12.3
Culture, sports et loisirs, église	13.25	8.1	33.65	12.8	17.55	8.2	64.45	10.0
Santé	1.58	1.0	11.62	4.4	3.39	1.6	16.59	2.6
Prévoyance sociale	1.02	0.6	9.21	3.5	7.33	3.4	17.56	2.7
Trafic et télécommunications	34.28	20.8	68.76	26.1	36.17	16.9	139.21	21.7
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	54.11	32.9	78.91	30.0	63.19	29.5	196.22	30.6
Economie publique	14.27	8.7	15.46	5.9	31.21	14.6	60.95	9.5
Finances et impôts	0.29	0.2	0.76	0.3	6.59	3.1	7.64	1.2
Total	164.47	100	263.43	100	213.88	100	641.78	100

Les dicastères les plus gourmands en dépenses sont, dans l'ordre, la protection de l'environnement et aménagement du territoire, le trafic et télécommunications ainsi que la formation. Tous ces dicastères dépassent 10% des dépenses globales et représentent ensemble les deux tiers du total. Les lourds investissements dans les services autofinancés ne sont pas étrangers à la première place du dicastère de l'environnement.

Dépenses par fonction 2024



A contrario de la région du Bas-Valais, les 2 autres régions ont dépensé proportionnellement beaucoup moins dans le dicastère de l'administration générale. La région du Valais central a investi deux fois plus en francs que les autres régions dans le dicastère de la culture, sports et loisirs, église et dans celui du trafic et télécommunications.

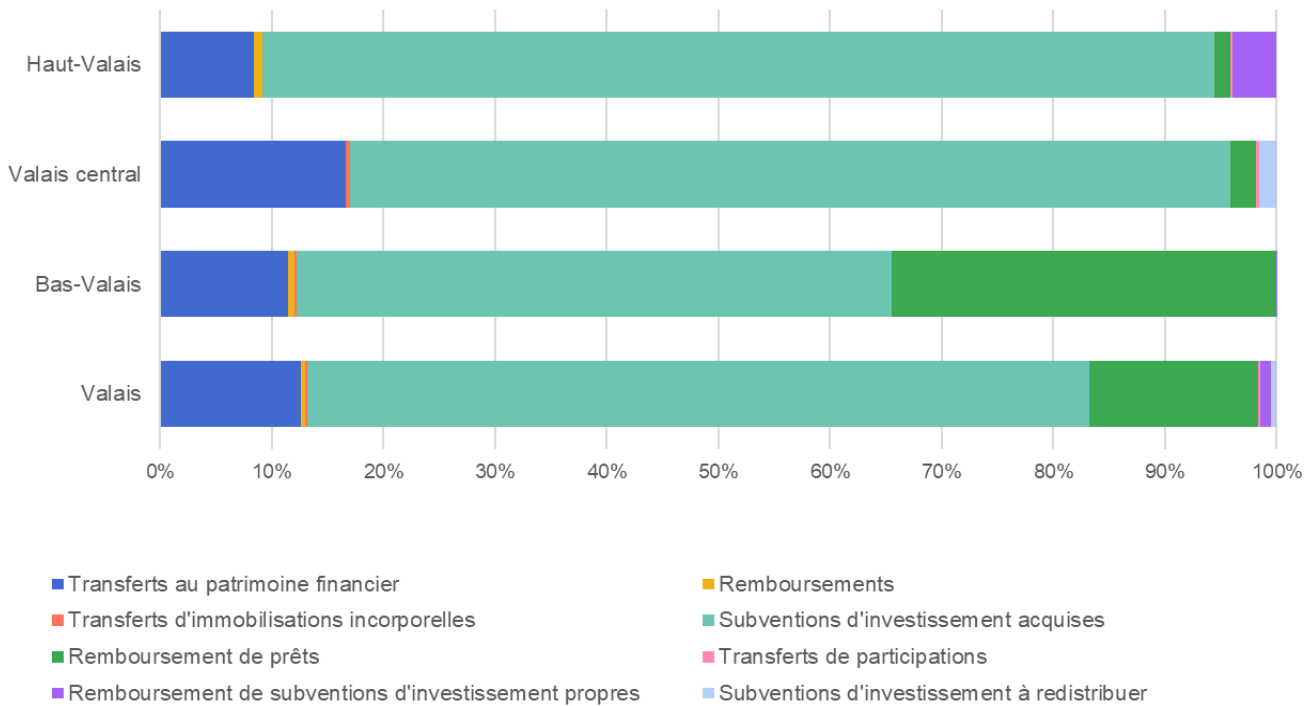
4.10 Recettes selon les natures

Recettes par nature 2024 en millions et %

	Haut-Valais		Valais central		Bas-Valais		Valais	
	Mio CHF	%	Mio CHF	%	Mio CHF	%	Mio CHF	%
Transferts au patrimoine financier	3.56	8.3	10.64	16.6	8.36	11.5	22.56	12.5
Remboursements	0.33	0.8	0.03	0.0	0.41	0.6	0.76	0.4
Transferts d'immobilisations incorporelles	-	0.0	0.26	0.4	0.11	0.1	0.37	0.2
Subventions d'investissement acquises	36.42	85.3	50.66	78.9	38.93	53.3	126.02	70.0
Remboursement de prêts	0.58	1.4	1.44	2.2	25.16	34.5	27.19	15.1
Transferts de participations	0.08	0.2	0.22	0.3	0.01	0.0	0.30	0.2
Remboursement de subventions d'investissement propres	1.70	4.0	-	0.0	0.01	0.0	1.71	1.0
Subventions d'investissement à redistribuer	-	0.0	1.00	1.6	-	0.0	1.00	0.6
Total	42.68	100	64.25	100	72.99	100	179.91	100

Sans surprise, les subventions d’investissement acquises atteignent 70.0%. En deuxième position figurent les remboursements de prêts. Si on ajoute les transferts au patrimoine financier, 97.6% des recettes par nature y sont comptabilisées.

Recettes par nature 2024



La région du Haut-Valais décroche la palme avec plus de 85.3% des recettes provenant des subventions d’investissement acquises. Ce dicastère fait la part belle aux montants perçus par les 3 régions. En ne tenant compte uniquement des 3 dicastères les plus importants par région, on obtient au minimum le 97.6% des recettes par nature. Pour le Valais central cela représente 99.3% des recettes.

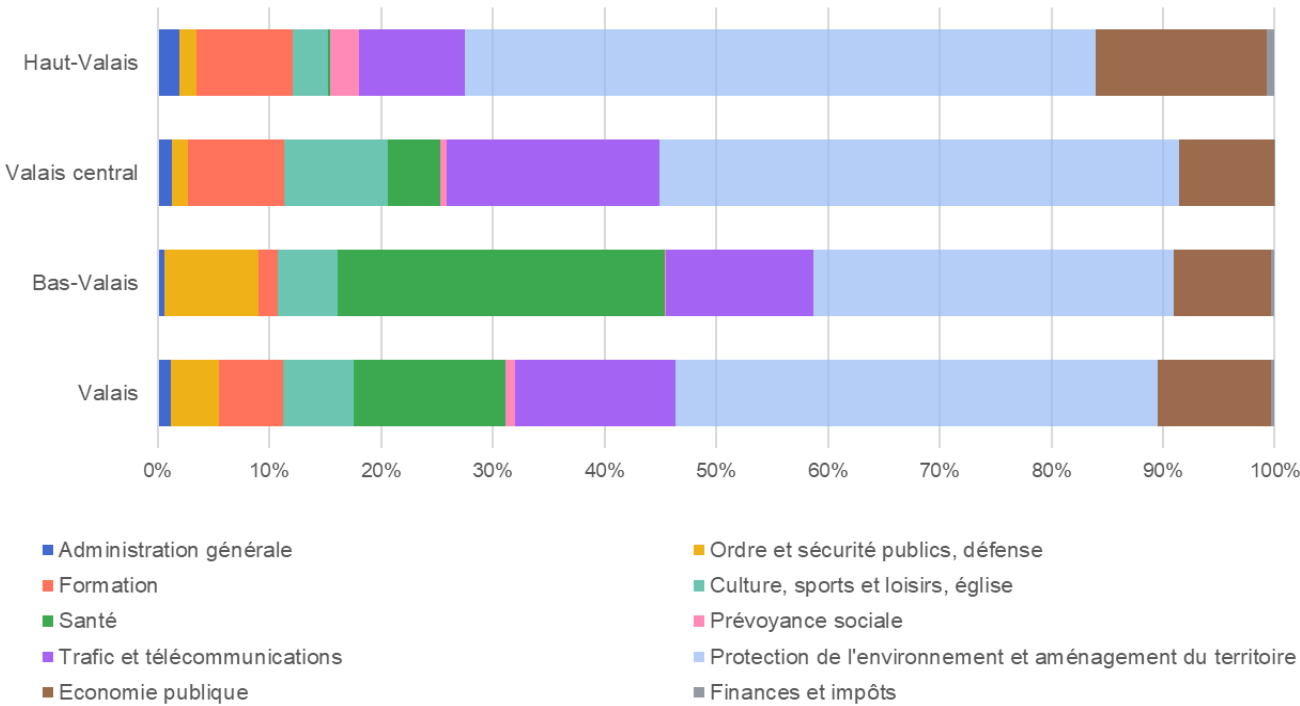
4.11 Recettes selon la classification fonctionnelle

Recettes par fonction 2024 en millions et %

	Haut-Valais		Valais central		Bas-Valais		Valais	
	Mio CHF	%	Mio CHF	%	Mio CHF	%	Mio CHF	%
Administration générale	0.84	2.0	0.81	1.3	0.47	0.6	2.13	1.2
Ordre et sécurité publics, défense	0.63	1.5	0.91	1.4	6.13	8.4	7.67	4.3
Formation	3.68	8.6	5.57	8.7	1.22	1.7	10.47	5.8
Culture, sports et loisirs, église	1.37	3.2	5.94	9.2	3.94	5.4	11.25	6.3
Santé	0.07	0.2	3.02	4.7	21.35	29.2	24.43	13.6
Prévoyance sociale	1.13	2.6	0.37	0.6	0.12	0.2	1.63	0.9
Trafic et télécommunications	4.02	9.4	12.24	19.1	9.62	13.2	25.88	14.4
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	24.12	56.5	29.90	46.5	23.52	32.2	77.54	43.1
Economie publique	6.51	15.3	5.44	8.5	6.37	8.7	18.32	10.2
Finances et impôts	0.32	0.7	0.03	0.0	0.24	0.3	0.59	0.3
Total	42.68	100	64.25	100	72.99	100	179.91	100

Le dicastère le plus vorace en dépenses est aussi celui qui reçoit le plus de moyens financiers pour réaliser les tâches publiques. 4 dicastères ont des recettes supérieures à 18 millions de francs et constituent le 81.3% du total.

Recettes par fonction 2024



2024 suit le trend des investissements de l'année 2023. Elle correspond à l'une des années les plus dépensières en terme d'investissements nets pour les communes. Les domaines de l'aménagement du territoire et télécommunications sont les plus affectés par les volumes financiers. L'impact des investissements dans les comptes des financements spéciaux ces dernières années est très visible. L'équilibre de la gestion des domaines autofinancés tout en respectant les dispositions légales est le principal défi des années à venir. Gageons qu'il soit une réussite.

4.12 Choix des indicateurs financiers – collecte et difficultés

Les communes ne peuvent plus ignorer l'emploi des indicateurs comme instrument de gestion et de décision. Ils sont devenus une variable significative pour leur direction financière ; ils font apparaître des tendances et soutiennent les autorités communales dans l'élaboration de leur politique financière.

Pour notre canton, les 8 indicateurs recommandés par la conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances harmonisés pour l'ensemble des communes municipales sont :

- Taux d'endettement net
- Degré d'autofinancement
- Part des charges d'intérêts
- Dette brute par rapport aux revenus-
- Proportion des investissements
- Part du service de la dette
- Dette nette I par habitant en francs
- Taux d'autofinancement

Les communes municipales sont tenues d'utiliser, ad minima, ces 8 indicateurs financiers harmonisés pour évaluer leur situation financière. Les données relatives aux détails des [valeurs des indicateurs](#) par commune se trouvent sur le site de la section des finances communales. Il en est de même pour [les bases de calcul](#) des indicateurs financiers.

Les indicateurs harmonisés indiqués précédemment sont établis puis transmis au canton par les communes elles-mêmes. De plus, ils doivent être intégrés dans la brochure des comptes communaux de façon obligatoire. Ainsi, ces indicateurs deviennent une référence et leur publication dans les comptes permet au canton de pouvoir collecter les données nécessaires à une évaluation globale de manière simple et efficace. Afin d'assurer la standardisation de la présentation et du calcul des indicateurs, des formulaires standards, sous formes de tableaux Excel, ont été transmis aux communes.

Sauf précision contraire, les évaluations portent sur les chiffres provenant des comptes indicateurs communaux 2024. Par contre, il est important de préciser :

- que les comptes 2024 se bouclent au 31.12.2024;
- que la population au 31.12.2024 n'est officialisée par l'Office fédéral de la statistique qu'à la fin août 2025;
- qu'ainsi les indicateurs utilisent la population STATPOP N-1. Ainsi par exemple, la dette nette I par habitant est calculée sur la base de la population au 31.12.2023.

Pour évaluer les communes, il convient d'une part de rendre comparables les résultats de la comptabilité financière. Pour ce faire, l'instauration d'un plan comptable harmonisé ainsi que son application conséquente sont les conditions de base absolues et indispensables. L'introduction du modèle comptable harmonisé (MCH2) avec le budget 2022 améliore la qualité de l'information, même si son application reste tributaire de pratiques comptables hétérogènes. Mentionnons uniquement la question des pratiques d'amortissements, de la limite d'activation des investissements, de l'utilisation des comptes à financement spéciaux ou encore de la délimitation entre patrimoine financier et administratif.

Or, avec l'entrée en vigueur, le 1er juillet 2004, de la loi sur les communes (LCo) du 5 février 2004 et de l'ordonnance sur la gestion financière des communes (OGFCo) du 16 juin 2004 (24 février 2021), l'introduction et l'utilisation d'un modèle comptable harmonisé pour les communes sont devenues obligatoires (art. 75 al. 3 LCo).

Afin de faciliter l'introduction de ce nouveau plan comptable, des fichiers informatiques ad hoc, contenant dite codification comptable et permettant une recherche active sur les natures, les fonctions, est disponible sur le site de la section des finances communales.

D'autre part, il y a lieu de garder à l'esprit qu'une évaluation basée uniquement sur des indicateurs financiers ne renseigne que partiellement sur la situation d'une commune. Ces indicateurs ne renseignent en rien sur les causes de la bonne ou de la mauvaise santé financière d'une commune. Cette situation peut être due à des facteurs exogènes, géographiques, démographiques, économiques - ou endogènes comme la politique financière et/ou d'investissement menée par les communes.

Finalement, ces indicateurs n'incluent pas une analyse de la qualité des infrastructures publiques ou une analyse des prestations publiques offertes à la population. Une commune peut ainsi apparaître en bonne santé financière et parallèlement souffrir d'un retard d'équipement ou de prestations publiques déficientes.

4.13 Taux d'endettement net

Signification

L'indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette.

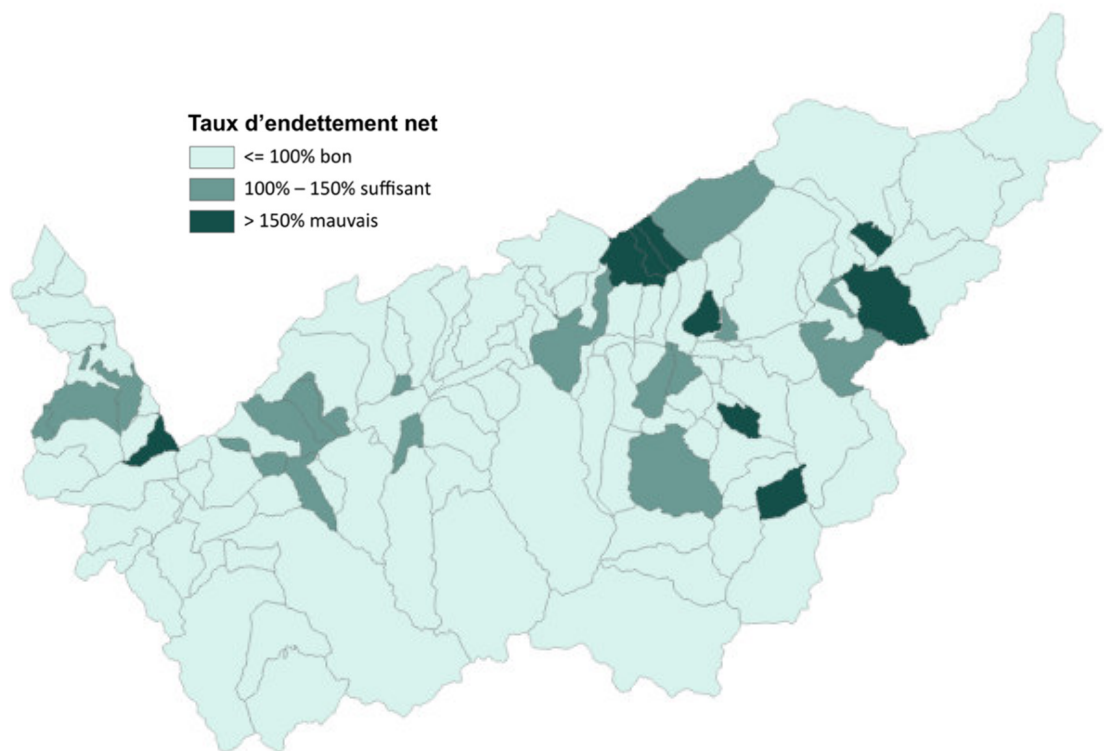
Calcul

$$\frac{\text{Dette nette I}}{\text{Revenus fiscaux}}$$

Destinataire

Opinion publique et Responsables politiques ; Bailleurs de fonds ; Statistique financière

Taux d'endettement net, 2024



Taux d'endettement net en %, 2024

	Min	Max	Méd	Moy
Haut-Valais	-4 101.14	926.13	5.97	- 39.28
Valais central	- 266.90	145.73	39.10	24.05
Bas-Valais	-2 317.13	169.22	35.27	13.04
Valais	-4 101.14	926.13	27.61	4.57

La moyenne des régions et du canton indique un pourcentage inférieur à 100% et une appréciation « bon ».

4.14 Degré d'autofinancement

Signification

Cet indicateur renseigne sur la part des investissements qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens.

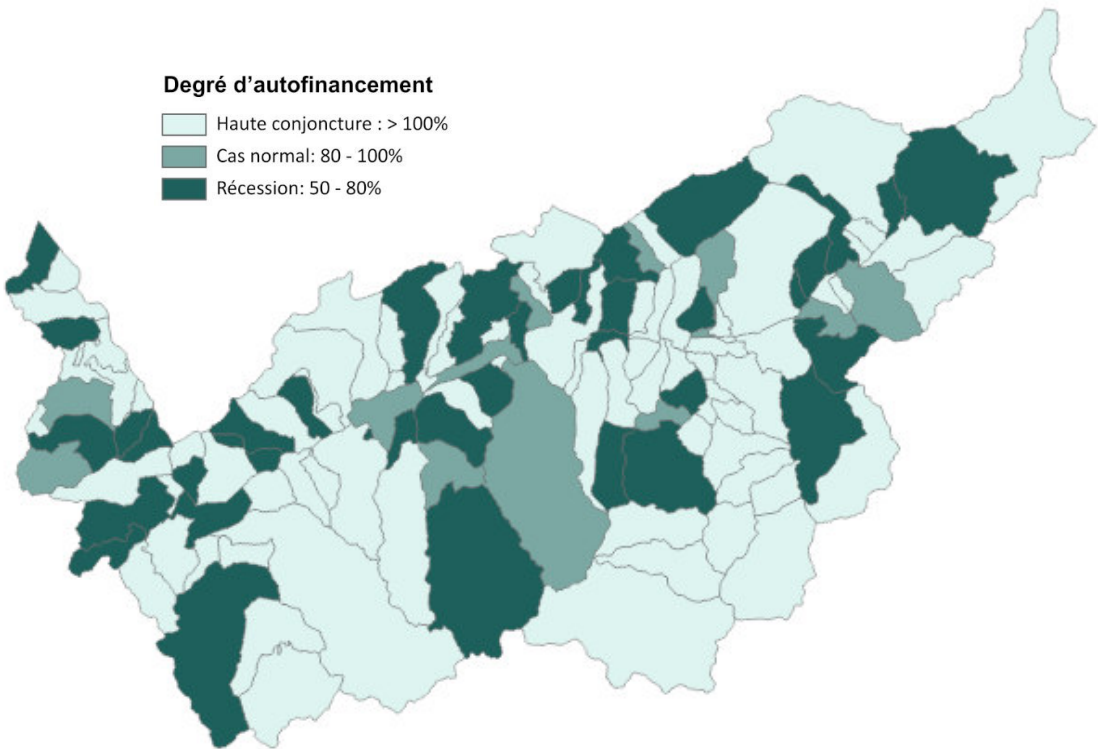
Calcul

$$\frac{\text{Autofinancement} \times 100}{\text{Investissements nets}}$$

Destinataire

Opinion publique et Responsables politiques ; Bailleurs de fonds

Degré d'autofinancement en %, 2024



Degré d'autofinancement en %, 2024

	Min	Max	Méd	Moy
Haut-Valais	17.20	1 300.65	126.88	142.79
Valais central	32.39	446.68	105.26	91.87
Bas-Valais	4.64	945.78	102.84	112.35
Valais	4.64	1 300.65	112.08	111.50

La moyenne cantonale et des régions du Haut et Bas-Valais indique un pourcentage supérieur à 100% et une appréciation « Haute conjoncture ». Cela signifie que les communes, dans un contexte conjoncturel favorable, laissent les pouvoirs privés investir. A contrario, en cas de récession économique, les communes devront suppléer les pouvoirs privés et investir massivement afin que la récession dure le moins longtemps possible.

4.15 Part des charges d'intérêt

Signification

Cet indicateur renseigne sur la part du « revenu disponible » absorbée par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre est élevée.

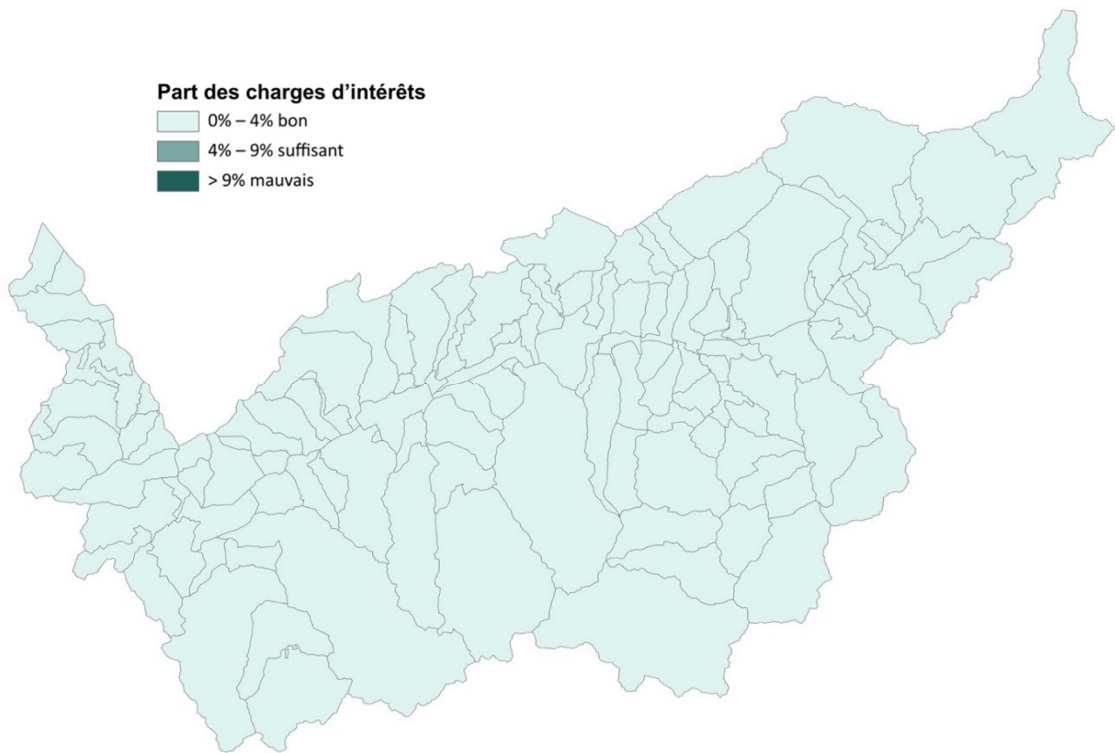
Calcul

$$\frac{\text{Charges d'intérêts nets} \times 100}{\text{Revenus courants}}$$

Destinataire

Opinion publique et Responsables politiques ; Bailleurs de fonds

Part des charges d'intérêts en %, 2024



Part des charges d'intérêts en %, 2024

	Min	Max	Méd	Moy
Haut-Valais	- 5.56	2.59	0.20	- 0.30
Valais central	- 2.03	0.77	0.12	0.03
Bas-Valais	- 20.12	1.65	0.08	- 0.22
Valais	- 20.12	2.59	0.15	- 0.15

Il est logique de voir l'ensemble des communes valaisannes dans la couleur verte-claire. Le financement de tiers de ces dernières années se basait sur des taux bien inférieurs aux 4% de la borne supérieure de la meilleure appréciation.

4.16 Dette brute par rapport aux revenus

Signification

Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés.

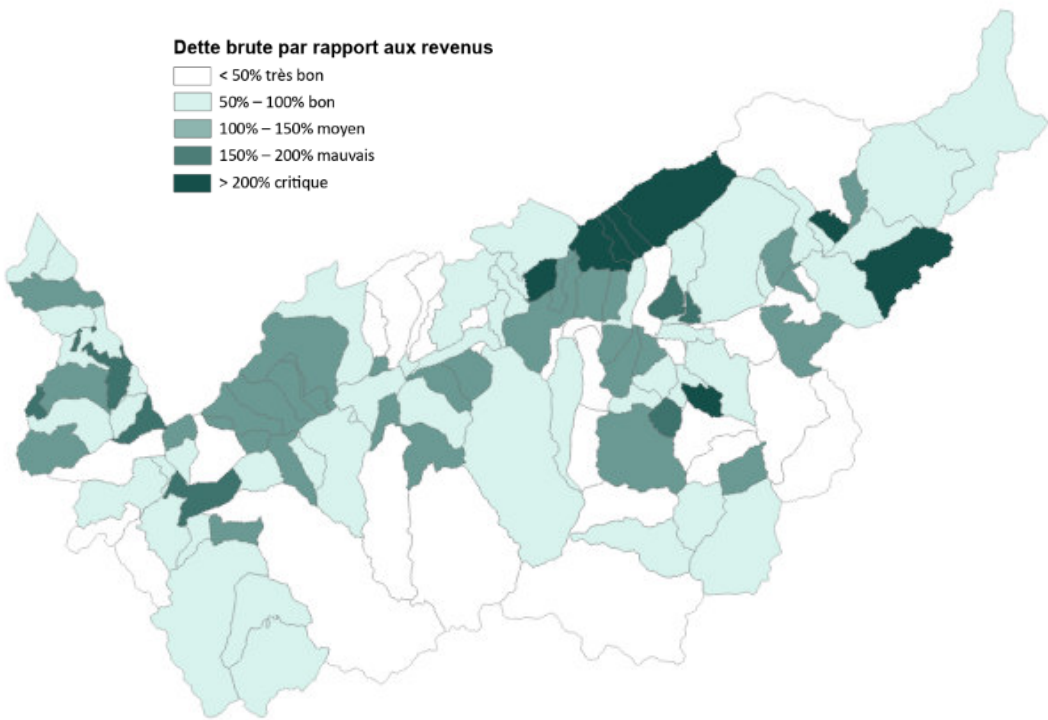
Calcul

$$\frac{\text{Dette brute} \times 100}{\text{Revenus courants}}$$

Destinataire

Opinion publique et Responsables politiques ; Bailleurs de fonds

Dette brute par rapport aux revenus en %, 2024



Dette brute par rapport aux revenus en %, 2024

	Min	Max	Méd	Moy
Haut-Valais	8.64	306.13	86.91	74.25
Valais central	10.51	133.23	88.90	83.72
Bas-Valais	24.29	190.25	88.41	99.38
Valais	8.64	306.13	88.22	86.71

Les 3 régions ainsi que le canton figurent dans une fourchette de valeurs entre 50% et 100%, avec une appréciation « bon ».

4.17 Proportion des investissements

Signification

Cet indicateur renseigne sur l'effort d'investissement déployé par la collectivité publique.

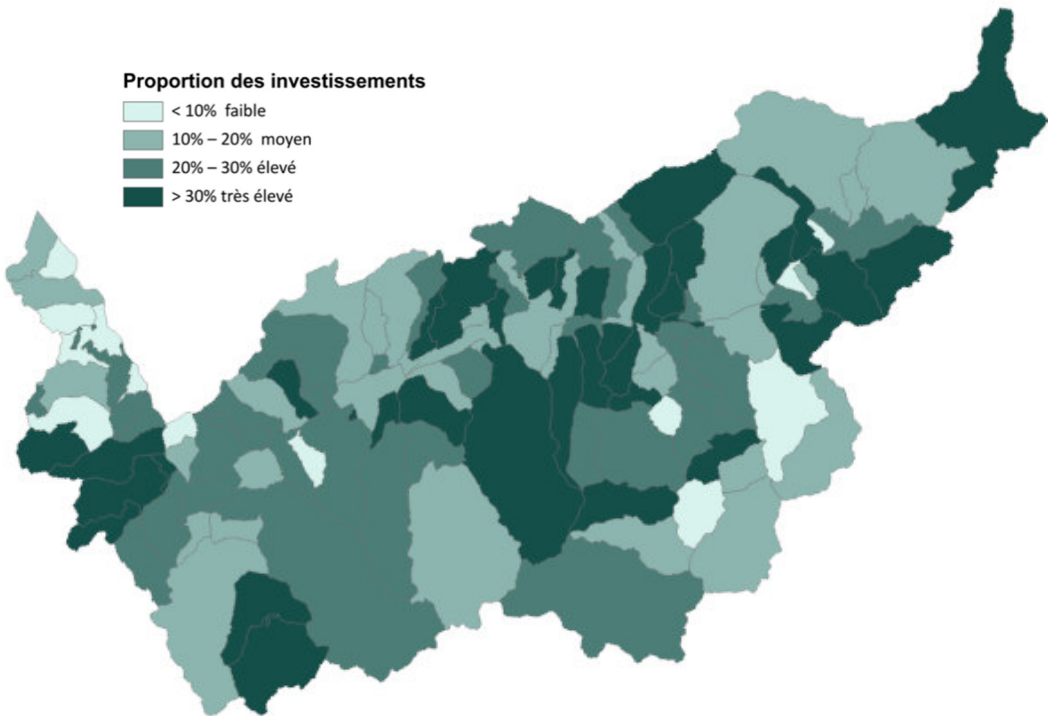
Calcul

$$\frac{\text{Investissements bruts} \times 100}{\text{Dépenses totales}}$$

Destinataire

Opinion publique et Responsables politiques ; Bailleurs de fonds

Proportion des investissements en %, 2024



Proportion des investissements en %, 2024

	Min	Max	Méd	Moy
Haut-Valais	5.53	57.47	25.05	25.73
Valais central	11.80	43.61	21.51	24.41
Bas-Valais	5.14	45.12	21.31	23.24
Valais	5.14	57.47	23.36	24.32

Comme depuis quelques années, les investissements 2024 sont toujours très soutenus. Avec des valeurs moyennes par région supérieures à 23%, il est normal que les appréciations indiquent « élevé » et « très élevé ».

4.18 Part du service de la dette

Signification

Cet indicateur mesure l'importance des charges financières qui pèsent sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par le service de la dette (intérêts et amortissements). Un taux plus élevé signifie une marge de manœuvre budgétaire plus restreinte.

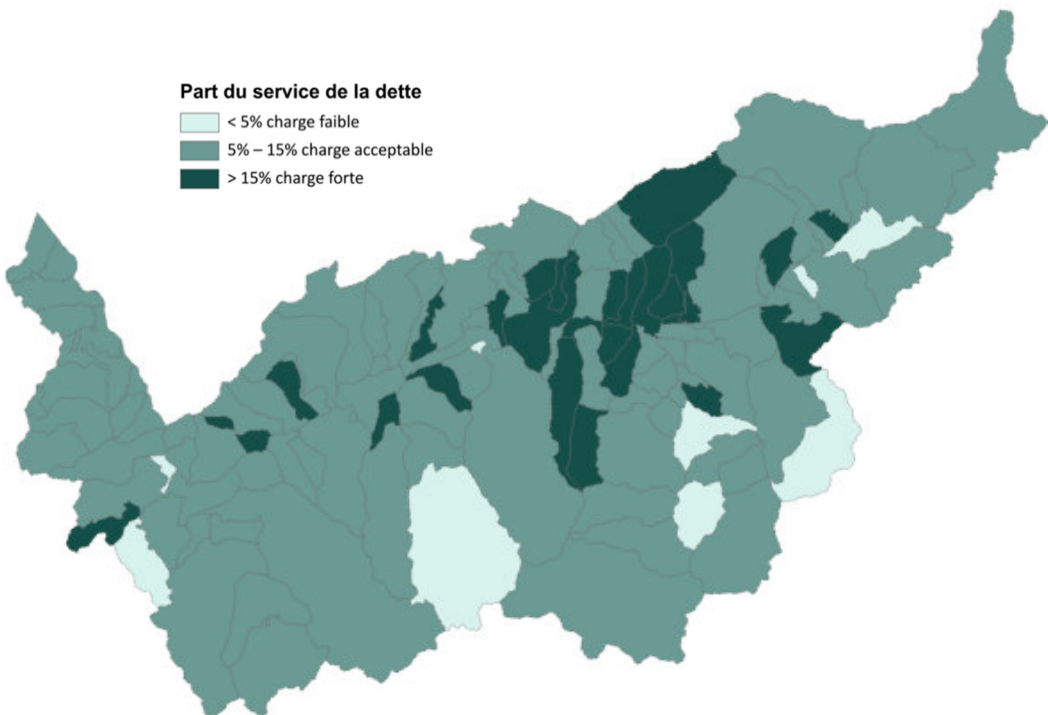
Calcul

$$\frac{\text{Service de la dette} \times 100}{\text{Revenus courants}}$$

Destinataire

Opinion publique et Responsables politiques ; Bailleurs de fonds ; Statistique financière

Part du service de la dette en %, 2024



Part du service de la dette en %, 2024

	Min	Max	Méd	Moy
Haut-Valais	- 1.60	26.97	13.17	12.34
Valais central	4.43	16.71	11.37	11.39
Bas-Valais	- 8.58	21.16	10.07	10.90
Valais	- 8.58	26.97	11.78	11.47

L'ensemble des régions et du canton se situent dans la partie supérieure de la fourchette entre 5% et 15%. L'appréciation « charge acceptable » risque, avec une augmentation des charges d'intérêts, de glisser dans un futur proche vers une appréciation « charge forte ».

4.19 Dette nette I par habitant en francs

Signification

Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée. En effet, l'évaluation de l'importance de la dette doit davantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre.

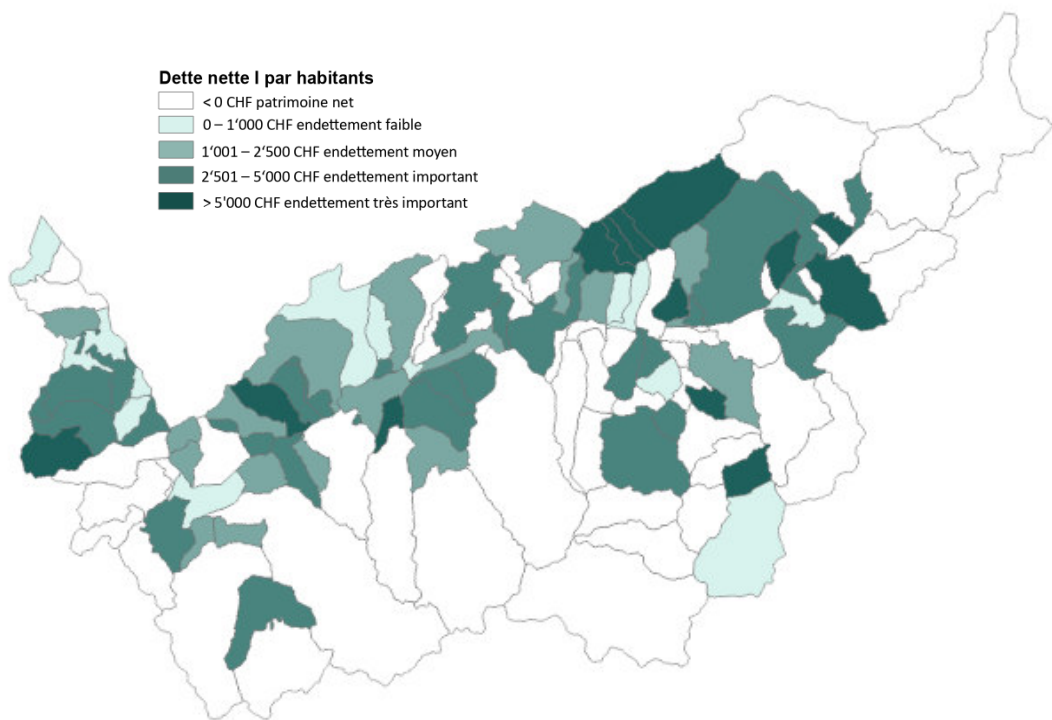
Calcul

$$\frac{\text{Dette nette I}}{\text{Population résidante permanente}}$$

Destinataire

Opinion publique et Responsables politiques ; Bailleurs de fonds ; Statistique financière

Dette nette I par habitant en francs, 2024



Dette nette I par habitant en francs, 2024

	Min	Max	Méd	Moy
Haut-Valais	-116 220	21 161	194	-1 699
Valais central	-15 643	5 328	1 383	1 035
Bas-Valais	-121 772	7 697	1 030	518
Valais	-121 772	21 161	950	189

La région Valais central change de catégorie et passe à une appréciation « endettement moyen ». pour les autres régions et le canton, l'appréciation reste stable et est ainsi considérée comme « endettement faible ». Relevons la performance de la région du Haut-Valais avec une fortune par habitant.

4.20 Taux d'autofinancement

Signification

Cet indice renseigne sur la proportion du revenu que la collectivité publique peut consacrer au financement de ses investissements.

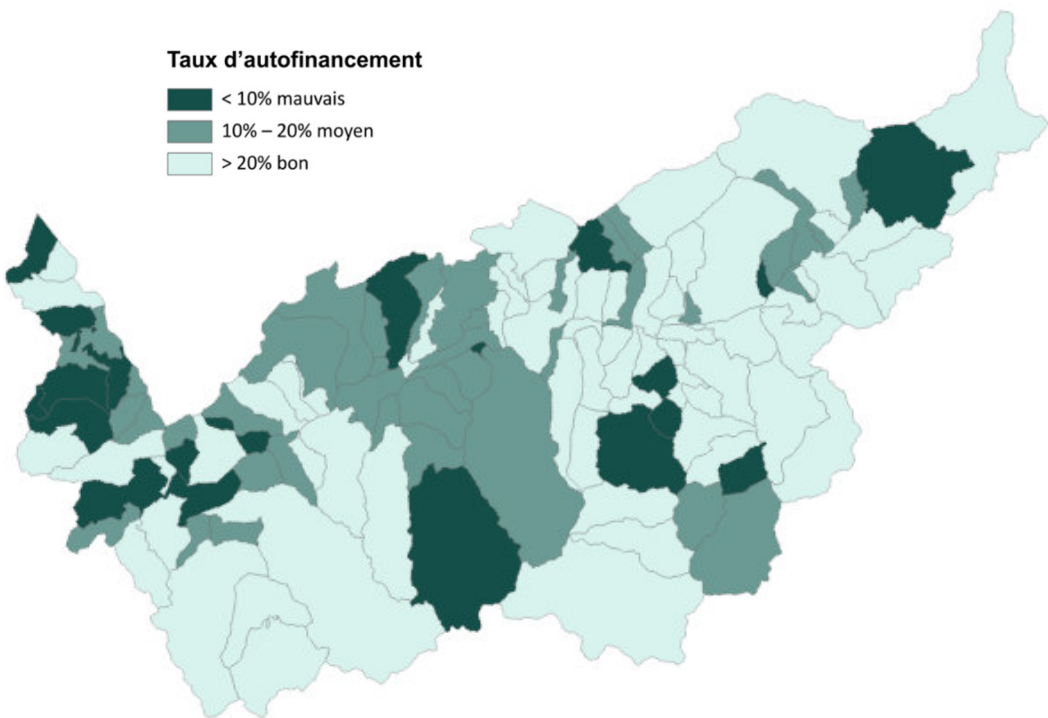
Calcul

$$\frac{\text{Autofinancement} \times 100}{\text{Revenus courants}}$$

Destinataire

Opinion publique et Responsables politiques ; Bailleurs de fonds

Taux d'autofinancement en %, 2024



Taux d'autofinancement en %, 2024

	Min	Max	Méd	Moy
Haut-Valais	2.61	81.70	24.09	26.33
Valais central	7.72	40.93	17.18	18.10
Bas-Valais	1.63	46.21	16.94	17.82
Valais	1.63	81.70	20.56	20.12

Les moyennes, cantonale et du Haut-Valais, ont des valeurs supérieures au minimum de la meilleure borne et bénéficient d'une appréciation « bon ». Les 2 régions francophones se situent à la limite supérieure de l'intervalle entre 10% et 20% et reçoivent une appréciation « moyen ».

4.21 Indicateurs financiers 2024 – récapitulatif

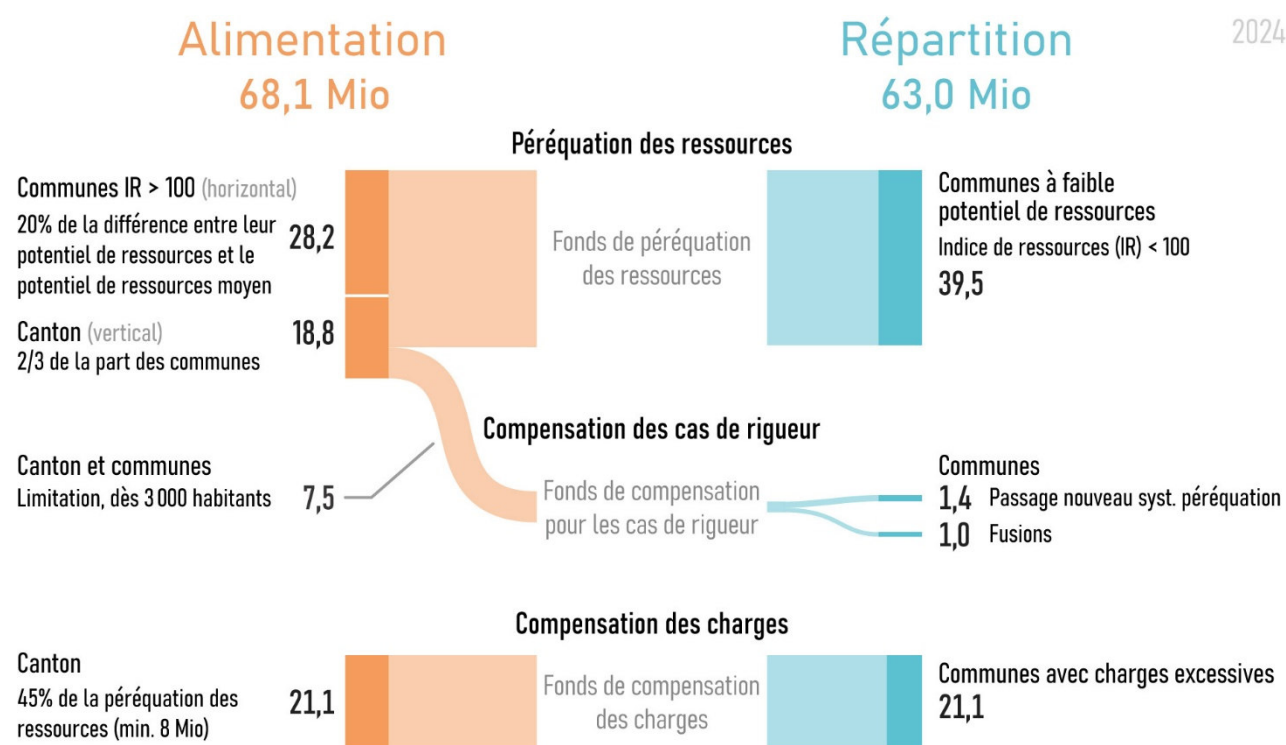
1. Taux d'endettement net (I1)		HVS	VSC	BVS	VS
Dettes nettes en % des revenus fiscaux		-39.28%	24.05%	13.04%	4.57%
Valeurs indicatives	< 100%	bon			
	100% - 150%	suffisant			
	> 150%	mauvais			
2. Degré d'autofinancement (I2)		HVS	VSC	BVS	VS
Autofinancement en % des investissements nets		142.79%	91.87%	112.35%	111.50%
Valeurs indicatives	> 100%	haute conjoncture			
	80% - 100%	cas normal			
	50% - 80%	récession			
3. Part des charges d'intérêts (I3)		HVS	VSC	BVS	VS
Charges d'intérêts nets en % des revenus courants		-0.30%	0.03%	-0.22%	-0.15%
Valeurs indicatives	0% - 4%	bon			
	4% - 9%	suffisant			
	> 9%	mauvais			
4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)		HVS	VSC	BVS	VS
Dette brute en % des revenus courants		74.25%	83.72%	99.38%	86.71%
Valeurs indicatives	< 50%	très bon			
	50% - 100%	bon			
	100% - 150%	moyen			
	150% - 200%	mauvais			
	> 200%	critique			
5. Proportion des investissements (I5)		HVS	VSC	BVS	VS
Investissements bruts en % des dépenses totales		25.73%	24.41%	23.24%	24.32%
Valeurs indicatives	< 10%	eff. d'inv. faible			
	10% - 20%	eff. d'inv. moyen			
	20% - 30%	eff. d'inv. élevé			
	> 30%	eff. d'inv. très élevé			
6. Part du service de la dette (I6)		HVS	VSC	BVS	VS
Service de la dette en % des revenus courants		12.34%	11.39%	10.90%	11.47%
Valeurs indicatives	< 5%	charge faible			
	5% - 15%	charge acceptable			
	> 15%	charge forte			
7. Dette nette 1 par habitant (I7)		HVS	VSC	BVS	VS
Dette nette I, en CHF par habitant		-1699	1035	518	189
Valeurs indicatives	< 0 CHF	patrimoine net			
	0 - 1'000 CHF	endettement faible			
	1'001 - 2'500 CHF	endettement moyen			
	2'501 - 5'000 CHF	endettement important			
	> 5'000 CHF	endettement très important			
8. Taux d'autofinancement (I8)		HVS	VSC	BVS	VS
Autofinancement en % des revenus courants		26.33%	18.10%	17.82%	20.12%
Valeurs indicatives	> 20%	bon			
	10% - 20%	moyen			
	< 10%	mauvais			

5 PÉRÉQUATION

Bases légales : Loi sur la péréquation financière intercommunale (LPFI – RSVS 613.1) et ordonnance sur la péréquation financière intercommunale (OPFI RSVS 613.100).

5.1 Synthèse de la péréquation 2024

Le schéma ci-dessous synthétise pour l'année 2024 les volumes et le financement de la péréquation.



SSTP

Trois instruments sont utilisés dans le cadre du système de péréquation financière intercommunale (PFI) entré en vigueur le 1^{er} janvier 2012 :

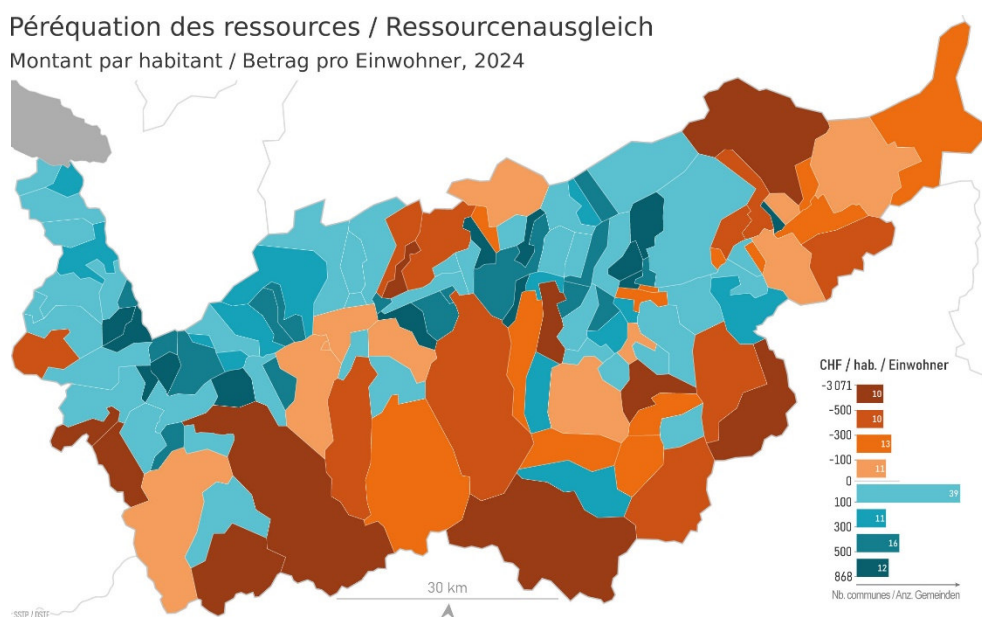
- le fonds de péréquation des ressources,
- le fonds de compensation des charges et
- le fonds de compensation pour les cas de rigueur.

La PFI représente, ainsi, un volume global de 70,5 millions de francs (montant arrondi) pour l'année 2024, dont :

- 39,5 millions de francs répartis aux communes au titre de la péréquation des ressources ;
- 21,1 millions de francs pour la compensation des charges ;
- 2,4 millions de francs redistribués en compensation pour les cas de rigueur (1,4 millions pour le passage au nouveau système et 1,0 million pour les nouvelles communes fusionnées) et
- 7,5 millions de francs versés au fonds de compensation pour les cas de rigueur.

5.2 Péréquation des ressources

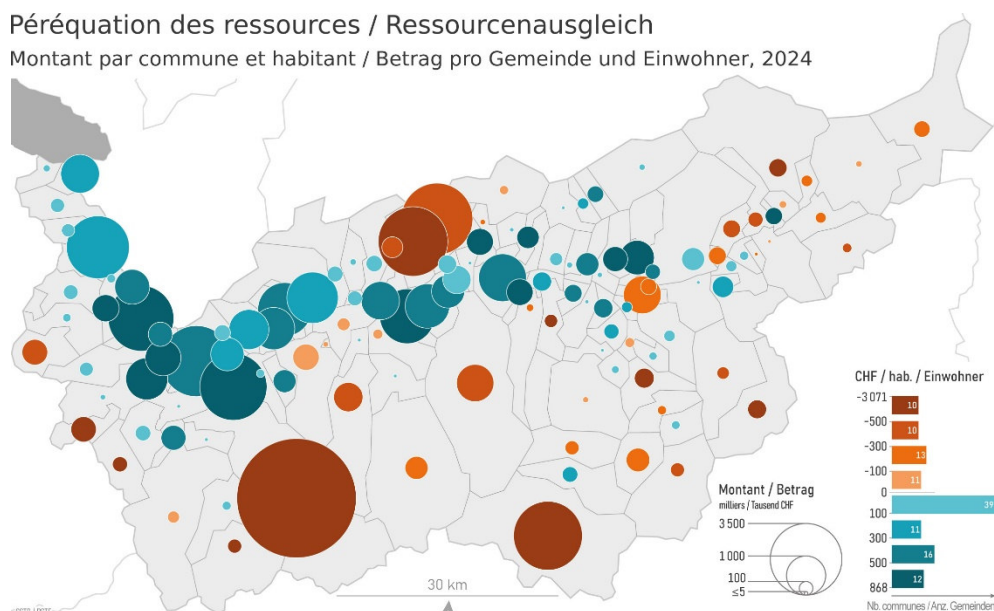
Communes contributrices et bénéficiaires



Le fonds de péréquation des ressources est financé pour 60% par les communes à fort potentiel de ressources (dont l'indice de potentiel de ressources (IR) est supérieur à 100%) (péréquation horizontale) et pour 40% par le canton (péréquation verticale). Il est réparti entre les communes à faible potentiel de ressources (dont l'IR est inférieur à 100%) afin que leur IR atteigne un objectif fixé entre 80% et 90%.

Concernant la péréquation des ressources, en 2024, 44 communes y ont contribué pour un total de 28,2 millions de francs, alors que 78 en ont bénéficié pour un montant global de 39,5 millions de francs après limitation selon l'article 12 de la loi sur la péréquation financière intercommunale du 15 septembre 2011. Les contributions des communes varient ainsi de 3 à 3'071 francs par habitant, tandis que les recettes des communes à faible potentiel de ressources sont comprises entre 0 et 868 francs par habitant.

La carte ci-dessous présente en dégradé de brun-orange les communes contributrices et en dégradé de bleus les communes bénéficiaires. La couleur varie en fonction du montant par habitant. La notion de grandeur du montant absolu facturé ou versé par commune est intégrée à travers la taille de leur rond.

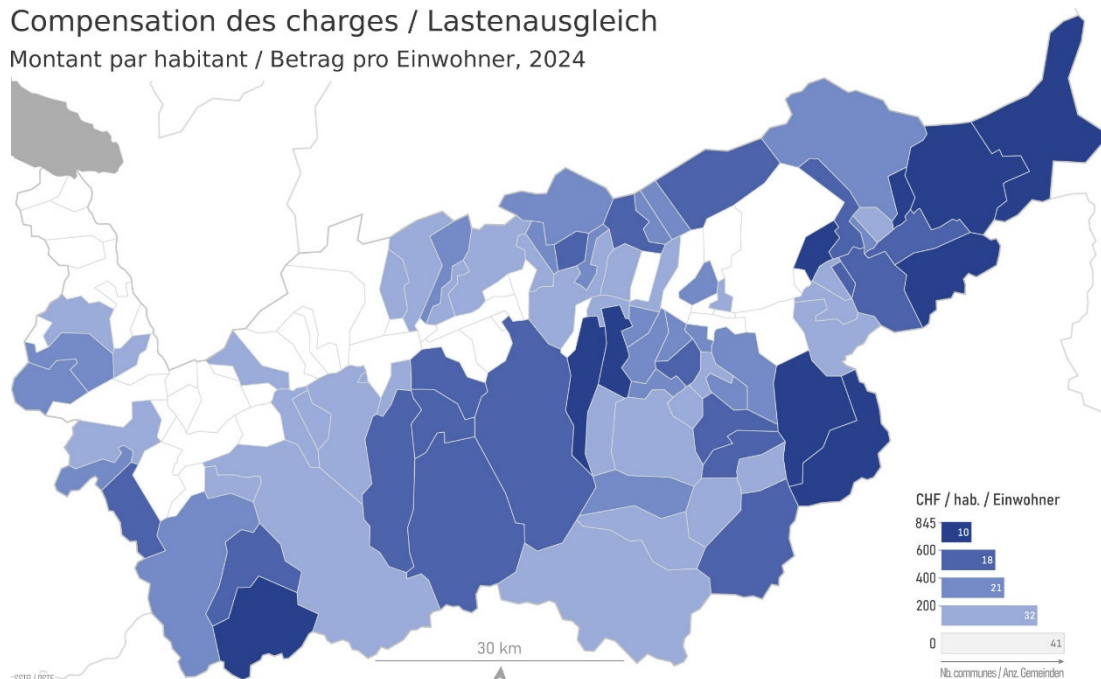


5.3 Compensation des charges

Communes bénéficiaires

Compensation des charges / Lastenausgleich

Montant par habitant / Betrag pro Einwohner, 2024

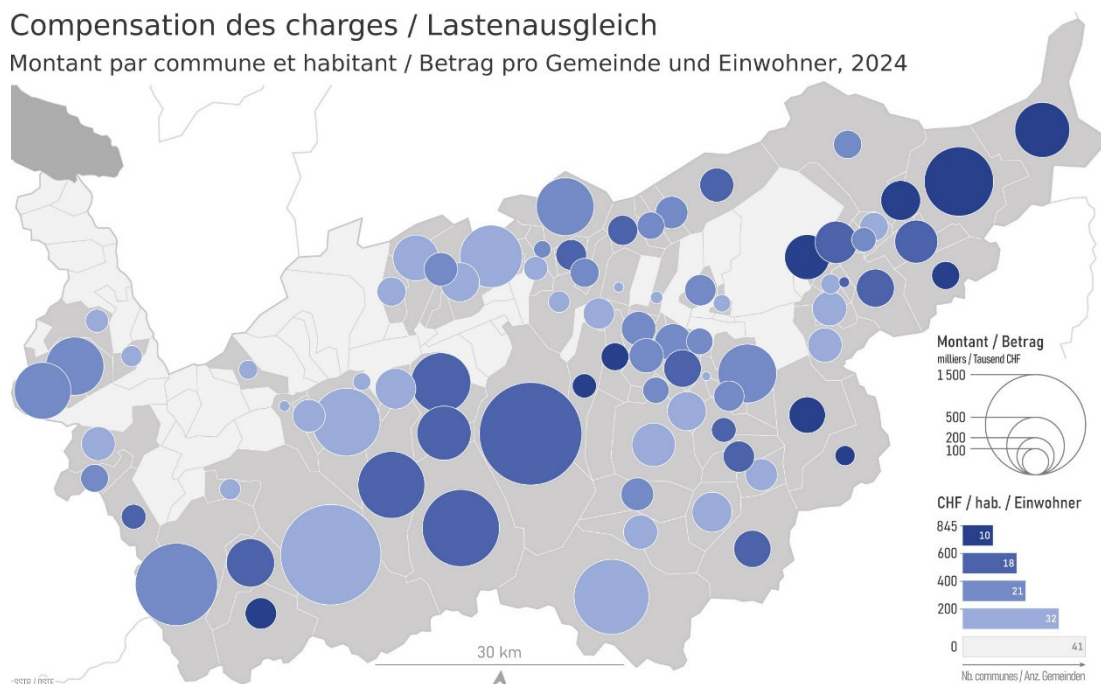


Le fonds de compensation des charges est entièrement financé par le canton. Son volume correspond au 45% du fonds de péréquation des ressources. Il est destiné aux communes défavorisées en raison de leur environnement géo-topographique et socio-démographique.

En considérant la compensation des charges, 81 communes en ont bénéficié en 2024 pour un montant global de 21,1 millions de francs. Ces recettes varient de 5 à 845 francs par habitant.

Compensation des charges / Lastenausgleich

Montant par commune et habitant / Betrag pro Gemeinde und Einwohner, 2024

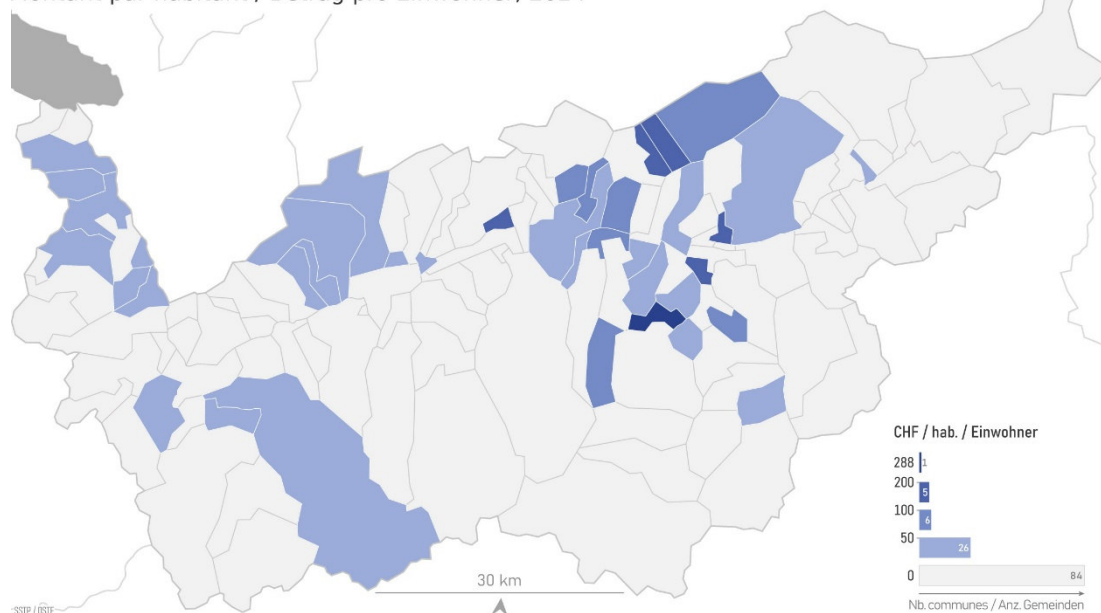


5.4 Compensation pour les cas de rigueur

Communes bénéficiaires

Compensation pour les cas de rigueur / Härteausgleich

Montant par habitant / Betrag pro Einwohner, 2024

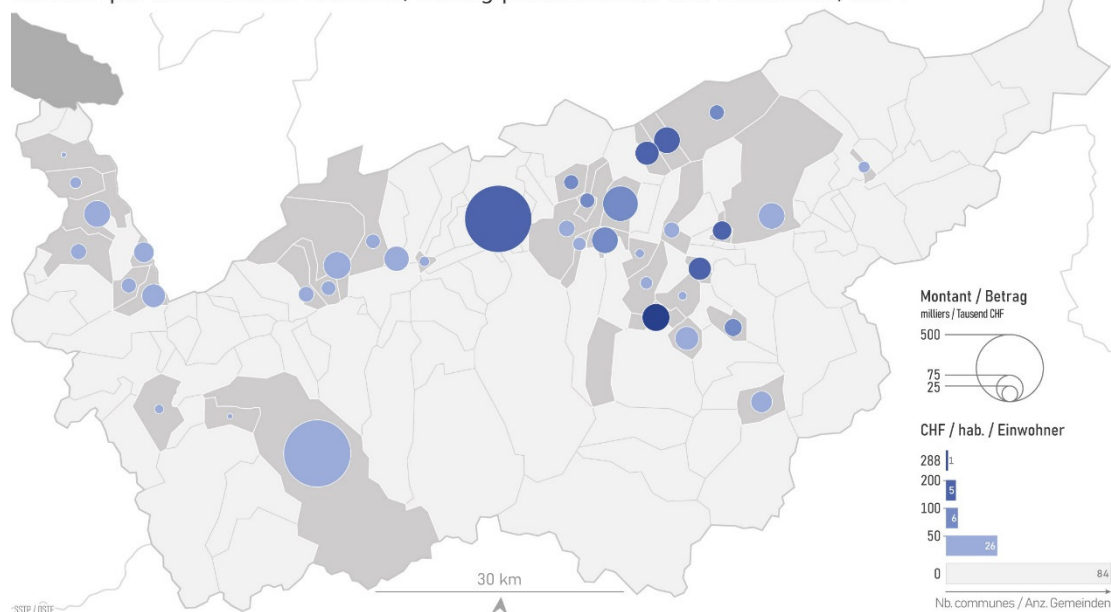


Le fonds de compensation pour les cas de rigueur est financé par le canton et les communes bénéficiaires de la péréquation des ressources dont la population excède 3'000 habitants. Il est redistribué aux communes défavorisées par le passage au nouveau système de répartition des tâches entre le canton et les communes (RPT II), aux communes qui fusionnent et celles dont la situation financière nécessite une aide ponctuelle.

En 2024, les 2,4 millions de francs du fonds de compensation pour les cas de rigueur ont été répartis en faveur de 36 communes pour le passage au nouveau système et à 2 communes fusionnées. Ainsi, les montants distribués sont compris entre 1 et 288 francs par habitant.

Compensation pour les cas de rigueur / Härteausgleich

Montant par commune et habitant / Betrag pro Gemeinde und Einwohner, 2024



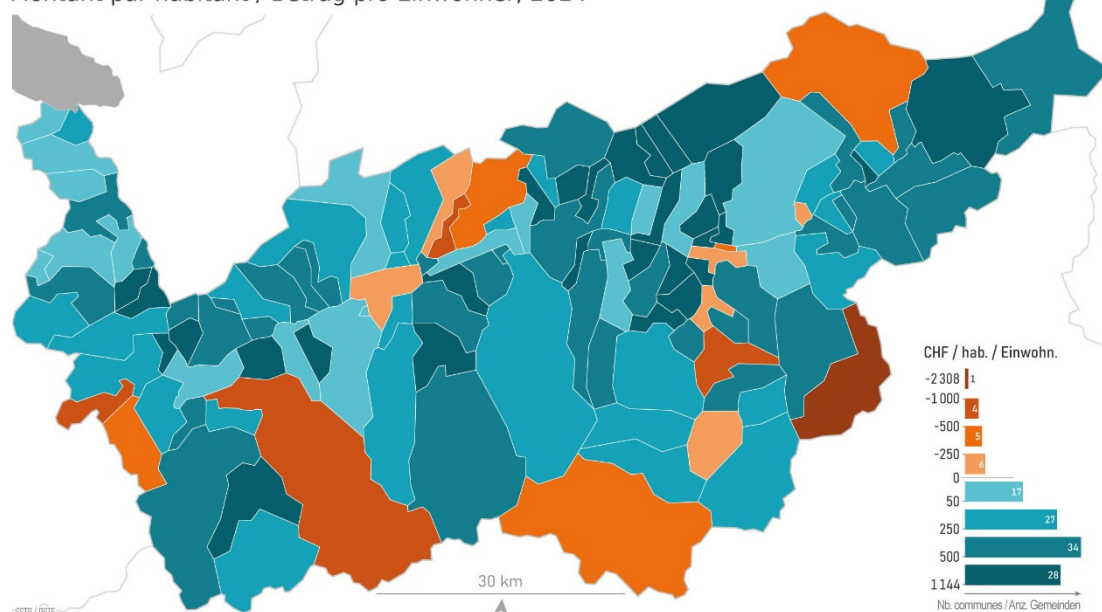
5.5 Péréquation (montants nets)

Les cartes ci-dessous consolident les montants par habitant des 3 outils de la péréquation intercommunale. Finalement, en considérant les montants nets de la PFI 2024, c'est-à-dire la somme des montants de la péréquation des ressources, de la compensation des charges et de la compensation pour les cas de rigueur, 16 communes sont contributrices et 106 bénéficiaires. Les montants facturés varient de 3 à 2'308 francs par habitant et ceux versés aux communes de 0 à 1'144 francs par habitant.

Communes contributrices et bénéficiaires

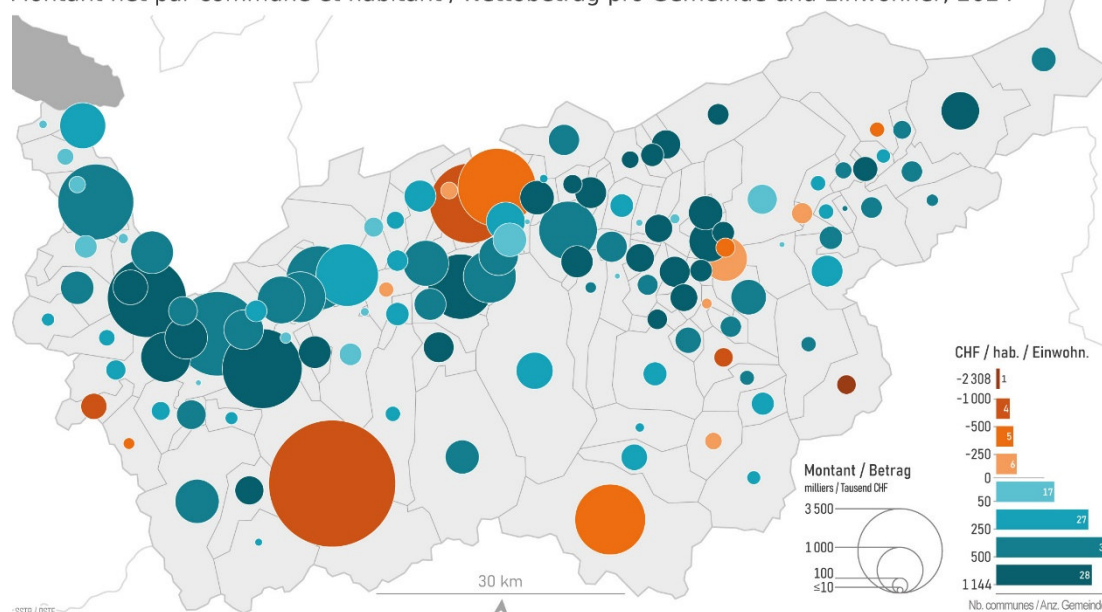
Répartition PR–CC / Verteilung des RA–LA

Montant par habitant / Betrag pro Einwohner, 2024



Répartition PR–CC / Verteilung des RA–LA

Montant net par commune et habitant / Nettobetrag pro Gemeinde und Einwohner, 2024



REMARQUE

Les données relatives à la situation financière des Municipalités valaisannes et éléments financiers ont été extraites des fichiers transmis par les communes. Ces données n'ont fait l'objet d'aucun contrôle ou validation de la part des services de l'État.

Auteur et éditeur

Département de la sécurité, des institutions et du sport
Service des affaires intérieures et communales

Rédaction

Section des finances communales
Service de statistique et de péréquation (chapitre 5)

Distribution

Ce rapport et les éditions précédentes sont disponibles au téléchargement :
<https://www.vs.ch/web/saic/statistiques-et-rapports-sur-les-communes>